

**POLITIQUES ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**5**

**Document de la politique  
nationale de la communication  
pour le développement  
au Burkina Faso**

**Tome 2**



**ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE**

**BURKINA FASO  
MINISTÈRE  
DE LA  
COMMUNICATION**



**POLITIQUES ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**5**

**Document de la politique  
nationale de la communication  
pour le développement  
au Burkina Faso**

**Tome 2**

**Atelier national  
“Définition d’une politique nationale de  
communication pour le développement rural”  
Ouagadougou, 24-28 juillet 2000**

**BURKINA FASO  
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE  
Groupe de la communication pour le développement  
Service de la vulgarisation, de l’éducation et de la communication  
Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation  
Département du développement durable**

Rome, 2001

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Chapitre I	
<b>CADRE CONCEPTUEL</b>	<b>3</b>
Chapitre II	
<b>DIAGNOSTIC DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO</b>	<b>5</b>
La situation de la Communication pour le Développement au Burkina Faso	5
La presse écrite publique et privée	6
<i>La presse publique</i>	6
<i>La presse privée</i>	7
<i>La presse en langues nationales</i>	8
Les radios publiques et privées	8
<i>Les radios publiques</i>	8
<i>Les radios privées</i>	9
Les télévisions publiques et privées	11
<i>La télévision publique</i>	11
<i>Les télévisions privées</i>	12
Les moyens de communication traditionnels	13
Le cinéma et la vidéo	13
Les outils de communication de proximité	14
La formation en communication pour le développement	15
Les technologies et infrastructures de la communication pour le développement	16
Les besoins en matière de communication pour le développement	17
<i>Besoins en matière de moyens de communication traditionnels</i>	18
<i>Besoins en matière de communication sociale</i>	19
<i>Besoins en matière de communication institutionnelle</i>	21
Le cadre juridique et institutionnel de la communication pour le développement	21
Chapitre III	
<b>JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>23</b>
Justification	23
Les objectifs de la communication pour le développement au Burkina Faso	23
<i>Des objectifs généraux</i>	25
<i>Des objectifs spécifiques et sectoriels</i>	25
<i>Plans d'action</i>	27
Chapitre IV	
<b>CONCLUSIONS, PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS</b>	<b>33</b>

## Chapitre V

---

<b>RAPPORT GÉNÉRAL DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICAITON POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>37</b>
Journée du 25 juillet 2000	40
Journée du 26 juillet 2000	45
Journée du 27 juillet 2000	48
Journée du 28 juillet 2000	48

## Chapitre VI

---

<b>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICAITON POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>51</b>
Au gouvernement	51
Aux organisations et communautés de base	53
A la FAO et aux bailleurs de fonds	53
A tous les intervenants en milieu rural	54

## Chapitre VII

---

<b>RAPPORTS DES COMMISSIONS DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>57</b>
Rapport de la commission I	57
<i>La formation en communication pour le développement et les besoins en information</i>	<b>57</b>
<i>Structures de formation</i>	63
<i>Recommandations</i>	67
<i>Recommandation commune</i>	70
<i>Liste des structures de formation</i>	71
Rapport de la commission II	73
<i>Les médias, la communication sociale et les NTIC</i>	73
<i>Synthèse des études thématiques et sectorielles</i>	74
Rapport de la commission III	77
<i>Réformes juridiques et institutionnelles</i>	77
<i>Validation de l'étude sur le cadre juridique</i>	77
<i>Validation des résultats et recommandations issus des concertations régionales</i>	80
<i>Examen de l'avant projet de la politique nationale de communication pour le développement</i>	80
<i>Propositions de réformes juridiques sur les radios associatives ou communautaires</i>	81

## Annexe I

---

<b>LES POLITIQUES NATIONALES DE COMMUNICAITON POUR LE DÉVELOPPEMENT À TRAVERS SEPT ANNÉES D'EXPÉRIENCE DE LA FAO EN AFRIQUE FRANCOPHONE ET LUSOPHONE: MÉTHODOLOGIE ET LEÇONS APPRISSES, par Jean-Pierre Ilboudo, Expert FAO</b>	<b>83</b>
---	-----------

## Annexe II

---

<b>DISCOURS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DU MINISTRE D'ÉTAT, Ministre de l'environnement et de l'eau, Dr Yé Arsène Bognessa, représentant le premier Ministre</b>	<b>93</b>
--	-----------

## Annexe III

---

<b>INTERVENTION DE M. ARI TOUBO IBRAHIM REPRÉSENTANT DE LA FAO AU BURKINA FASO À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE</b>	<b>99</b>
---	-----------

---

<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>	<b>106</b>
-------------------------------	------------

# INTRODUCTION

---

Les réformes économiques entreprises au Burkina Faso visant à créer les conditions de relance économique mettent au centre des préoccupations des autorités, la question du développement rural.

Le succès de la mise en œuvre des réformes engagées au profit du monde rural dans les secteurs de la production, de soutien à la production et dans les secteurs sociaux dépend essentiellement du niveau d'engagement des communautés de base dans les différentes étapes de formulation et d'exécution des programmes de développement.

Les orientations actuelles qui ont pour cadre de référence la Lettre d'intention de Politique de développement humain durable et qui visent à favoriser la participation communautaire, imposent la nécessité d'une stratégie de communication prenant en compte tous les moyens qu'une société peut utiliser pour ses objectifs généraux de développement. L'importance de la communication dans les actions de développement est d'autant plus perçue comme évidente que le cadre de référence précité est favorable à un renforcement des capacités des systèmes de gestion de l'information.

C'est dans cette optique qu'il faut situer l'élaboration de la présente politique nationale de communication pour le développement rural (PNCD) dont le processus a adopté une démarche participative et consensuelle avec la prise en compte des aspirations des acteurs de terrain à travers l'organisation des treize ateliers régionaux, ainsi que le diagnostic des moyens existants de des études thématiques et sectorielles.

Le couronnement du processus de formulation de la PNCD a été la tenue de l'atelier national à Ouagadougou en juillet 2000. Cet atelier a permis d'atteindre les objectifs suivants:

- l'adoption d'un document de politique nationale de communication pour le développement rural;
- l'adoption de recommandations générales issues des concertations régionales et des études thématiques sur les voies et

moyens d'une plus grande implication des populations dans la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement;

- l'adoption d'un plan d'action à court, moyen et long termes visant à mettre en œuvre la politique nationale de communication pour le développement;
- la détermination de la structure organisationnelle chargée de la coordination et de l'exécution de la PNCD;
- la redéfinition des missions de service public des médias publics et privés.

A la demande du Gouvernement burkinabè, la FAO a apporté une assistance technique et institutionnelle à la définition de la PNCD.

Le principe de la PNCD tire ses fondements de la volonté affichée des autorités de rechercher les voies et moyens nécessaires en vue d'assurer une participation active et consciente des populations au processus de développement.

En décidant, en collaboration avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux de définir le cadre de la politique de communication, le Gouvernement burkinabé entend préciser désormais les rôles et fonctions des différents moyens et outils de communication à travers des stratégies sectorielles de communication pour le développement avec des plans d'actions concrets.

Sur le plan national, les partenaires de la communication pour le développement sont les organisations de la société civile, institutions, associations, services techniques, groupements villageois, collectivités décentralisées et projets de développement intervenant dans les domaines spécifiques du développement rural.

# CADRE CONCEPTUEL

---

La définition de la politique nationale de communication pour le développement est née de la volonté politique du Gouvernement burkinabè d'utiliser la communication afin d'impliquer les populations de façon active et consciente au processus de développement économique, social et culturel.

Cette approche pose en prémices que le succès du développement, en milieu rural suppose la participation active et consciente des populations rurales du Burkina Faso, à tous les stades du processus de développement.

En élaborant une politique nationale dans le domaine de la communication pour le développement rural, il s'agit d'utiliser de façon optimum les atouts des différents modes de communication pour:

- recueillir et échanger des informations entre tous ceux qui sont concernés par la planification d'une action de développement, l'objectif étant d'arriver à un consensus sur les problèmes de développement rencontrés et les solutions possibles;
- mobiliser la population pour des actions de développement et aider à résoudre les problèmes et à surmonter les malentendus qui peuvent surgir pendant la mise en œuvre des projets;
- renforcer les compétences pédagogiques et les facultés de communication des agents de développement (à tous les niveaux) afin qu'ils sachent mieux dialoguer avec leurs publics;
- appliquer la technologie de la communication aux programmes de formation et d'éducation, surtout à la base, afin d'améliorer leur qualité et leur impact;
- permettre aux acteurs du développement d'être à l'écoute des préoccupations des populations concernées;

- vulgariser les techniques et méthodes de travail jugées plus efficaces sur le terrain du développement socio-économique et culturel.

# **DIAGNOSTIC DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO**

---

## **LA SITUATION DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO**

La mise en œuvre du Programme national de développement humain implique que des conditions d'émission, de diffusion et de réception des messages à l'endroit des populations et par celles-ci soient réunies. Elle nécessite que les agents intervenant dans l'exécution des programmes, projets et associations de développement aient des compétences en communication pour la vulgarisation de l'information scientifique et technique et la confection d'outils de communication de proximité (diapositives, boîtes à images, livrets techniques, brochures, cassettes audio et vidéo, etc.).

### **Les atouts**

- Les besoins réels en conseils et en techniques de communication des agents évoluant dans les projets, services et organismes d'intervention en milieu rural exprimés lors des concertations régionales.
- L'existence d'une presse rurale dans certaines localités du pays.
- L'existence d'un réseau de communication sociale (RCS) soutenu par le Canada et chargé de promouvoir la communication au sein de la société civile.
- L'existence d'une radio rurale ainsi que des stations de radios rurales locales associatives et communautaires.
- L'existence de plusieurs structures de formation sur la communication et le développement (CIERRO, INADES-Formation, CESA0, IPD-AOS, Département des arts et communication de l'Université de Ouagadougou, CNSS, CIFRA, ABBF).
- La volonté politique du Gouvernement de créer sept radios rurales régionales.

### **Les contraintes**

- La presse, la radio et la télévision de service public ne traitent des questions de développement que de façon ponctuelle et occasionnelle, généralement lors des activités officielles des institutions de la République.
- Les journalistes et animateurs de la presse et des médias publics et privés ne sont pas formés à la communication pour le développement.

- Les professionnels de la radio rurale sont en nombre insuffisant pour effectuer le travail de conception et de production de programmes spécifiques selon les régions du pays.
- L'absence d'un cadre d'accueil pour la formation sur place des animateurs des radios communautaires en communication pour le développement.
- La faiblesse relative des ressources allouées par les projets et programmes de développement au volet communication.
- Les animateurs formés au CIERRO pour la radio rurale sont utilisés à d'autres activités.
- Les problèmes de technologies de communication adaptées aux conditions de diffusion (ignorance du fonctionnement de la radio, méconnaissance des fréquences, etc.).

## **LA PRESSE ÉCRITE PUBLIQUE ET PRIVÉE**

### **LA PRESSE PUBLIQUE**

La presse publique est née avec l'effervescence de la période qui a précédé les Indépendances politiques de 1960. *Carrefour Africain* (hebdomadaire puis mensuel), créé depuis 1958, a d'abord été l'organe du parti de l'Union démocratique voltaïque (Section du Rassemblement démocratique africain-UDV-RDA) au pouvoir jusqu'au 3 janvier 1966, date à laquelle il a pris une orientation strictement gouvernementale.

Au titre des publications gouvernementales, on note le bulletin quotidien de Ouagadougou publié par l'Agence d'information du Burkina (AIB), les revues et périodiques des ministères et institutions de l'Etat et le Journal officiel.

Depuis 1984, le Gouvernement dispose d'un quotidien, *SIDWAYA*, d'un hebdomadaire et d'un mensuel publiés tous par les Editions Sidwaya dont les contenus sont dominés par une information traditionnelle et solennelle, et généralement axés sur la vie des institutions et des acteurs publics.

#### **Les atouts**

- La presse publique dispose de plusieurs titres allant de l'information générale à la communication institutionnelle.
- Les journalistes de la presse publique ont, dans l'ensemble, bénéficié de formation professionnelle.
- Les Editions Sidwaya disposent d'une imprimerie propre.
- Le statut d'établissement public à caractère administratif accordé aux Editions Sidwaya constitue un facteur favorable à l'autonomie de gestion.
- L'existence d'un projet d'édition périodique de Sidwaya en langues nationales.

### **Les contraintes**

- La crédibilité des publications est relativement faible dans l'opinion en raison de leur réputation d'organes pro-gouvernementaux.
- La faiblesse des tirages (4 000 exemplaires pour le quotidien).
- Le nombre réduit des abonnés à l'Agence d'information du Burkina (AIB).
- Un prix de vente jugé élevé par rapport aux revenus de certaines catégories du lectorat.
- Un taux élevé d'invendus.
- Une dépendance trop étroite vis-à-vis du Gouvernement et de l'Administration.
- Une concentration des productions sur les faits et gestes de politique intérieure.
- L'absence de circuit de distribution décentralisé.

### **LA PRESSE PRIVÉE**

La presse écrite privée a connu un essor dans la foulée du processus de démocratisation initié au début des années 90. Des dizaines de journaux privés sont apparus, aux périodicités, formats et vocations éditoriales les plus contrastés. Après près de 10 ans, le paysage de la presse écrite s'est toutefois écrémé et stabilisé, une importante frange de ces titres "spontanés" ayant péri ou ne paraissant plus que de manière sporadique.

Si les quotidiens sont tous orientés vers l'information générale, les périodiques ont un penchant pour le journalisme d'opinion. Les titres burkinabé spécialisés à parution plus espacée (bimensuels, trimestriels, etc.) sont souvent liés à des institutions ou organismes culturels ou religieux.

Aujourd'hui, on compte au moins cinq quotidiens privés d'information, cinq hebdomadaires et trois mensuels paraissant régulièrement. Cependant, depuis l'adoption de la Constitution de 1991, plus de 300 titres sont créés.

### **Les atouts**

- Le Code de l'information est d'un régime libéral et l'environnement politique multipartite et une donnée favorable.
- Les associations professionnelles sont de plus en plus ancrées dans la société civile.
- L'évolution technologique des infrastructures de production est relativement rapide (PAO-NTIC).
- La pluralité des titres.
- La liberté de la presse est relativement respectée.
- Le nombre relativement réduit des poursuites judiciaires et la clémence relative des tribunaux.
- L'aide à la presse développée par l'Etat.

### **Les contraintes**

- La formation professionnelle insuffisante.
- La parution irrégulière de certains titres.
- Le caractère centralisé qui fait penser à «Ouagadougou et le désert burkinabé».
- La distribution limitée à certains centres urbains.
- Les prix de vente jugés élevés par un lectorat plutôt pauvre.

## **LA PRESSE EN LANGUES NATIONALES**

Il existe plus d'une vingtaine de journaux en langues nationales (23 ont été recensés). Les promoteurs de ces journaux sont généralement des démembrements de l'Etat (le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation), des Associations (Tin Tua, Lipaolan, Asena avec Labaali Bankaare, Bangr-Kunga par exemple), des instituts (INADES-Formation avec Hakilifalen et Venedga), des confessions religieuses ou de l'initiative privée (Wekre). Ils sont financés soit sur des fonds propres, soit par l'aide bilatérale ou par des ONG. La périodicité des journaux en langues nationales est souvent trimestrielle (12 titres sur 19.)

### **Les atouts**

- L'existence d'un Institut national de l'alphabétisation (INA).
- La présence de plusieurs titres répartis dans plusieurs lieux d'édition du pays: Ouaga (13), Léo (2), Réo (1), Ouahigouya (1), Zorgho (1), Manga (1), Kaya (1), Koudougou (1) Dori (1), Bobo (1) Fada (1), la plupart orientés vers les questions de développement.
- Ils sont des instruments de post-alphabétisation.

### **Les contraintes**

- La faiblesse structurelle de la presse en langues nationales (organisation et gestion).
- La faiblesse des tirages (200 à 500 exemplaires selon les titres).
- Les lieux d'impression concentrés à Ouagadougou.
- La faible motivation du personnel.
- Le problème de diffusion.

## **LES RADIOS PUBLIQUES ET PRIVÉES**

### **LES RADIOS PUBLIQUES**

La radio nationale a vu le jour en 1959 et elle est considérée depuis lors comme un moyen de gouvernement et de développement. La radio publique a pour rôle d'assurer le service public en matière d'activité radiophonique. Elle contribue au développement économique, social et culturel du Burkina Faso. Elle est au service de l'intérêt général et comprend la Radiodiffusion

nationale du Burkina (RNB) et ses démembrements, la radio rurale et les radios locales.

Les radios étatiques relèvent essentiellement de deux instances administratives rattachées au Ministère de la Communication:

- L'Office de la radiodiffusion télévision du Burkina (RTB)
- la Direction générale de la radio rurale (DGRR).

#### **Les atouts**

- La volonté politique de faire de la radio un instrument de développement.
- L'expérience d'une radio rurale fonctionnelle depuis 1969.
- L'autonomie de gestion avec le statut d'EPA accordé en 1999.
- Le nouvel émetteur ondes courtes en cours d'acquisition pour assurer une meilleure desserte du pays.
- Les ressources humaines formées disponibles.
- L'utilisation des langues nationales sur les antennes.
- Le projet de régionalisation de la radiodiffusion.
- L'expérience de radios rurales locales publiques dans six localités du pays.

#### **Les contraintes**

- La mauvaise couverture radiophonique du territoire (émetteurs obsolètes ou inappropriés).
- La centralisation des systèmes d'émission.
- La faiblesse qualitative des productions nationales sur le développement.
- L'obsolescence des équipements et des moyens techniques.
- L'insuffisance numérique des radios locales et régionales.
- La faiblesse numérique des ressources humaines affectées à la radio rurale.
- Le problème d'organisation et de gestion.
- Le manque de formation dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- La persistance du poids excessif de l'Etat sur le contenu des informations d'actualité et sur les reportages.
- L'insuffisance de moyens logistiques et de productions.
- L'insuffisance de la formation technique et professionnelle des personnels.
- La méconnaissance de la communication pour le développement.
- L'absence d'un plan directeur pour le développement de la radio.
- La méconnaissance des fréquences d'émission.

### **LES RADIOS PRIVÉES**

Le paysage radiophonique du Burkina Faso s'est libéralisé à partir de 1991 avec la création de Horizon FM, première radio privée d'Afrique de l'Ouest. Il s'est formidablement diversifié

en moins d'une décennie, donnant naissance à de multiples radios commerciales, associatives, communautaires, confessionnelles à Ouagadougou, dans les villes de provinces et parfois même les villages. Aujourd'hui, le paysage radiophonique burkinabé comprend 54 stations de radiodiffusion dont 12 stations du secteur public et 42 du secteur privé. S'y ajoutent trois radios internationales installées en FM: Africa n°1, la British Broadcasting Corporation (BBC) et Radio France Internationale (RFI).

Pendant quelques années, ces entreprises radiophoniques ont mené leurs activités dans un certain vide juridique, l'ancien cadre légal conçu à l'époque du monopole d'Etat sur l'information s'avérant dépassé. Le 1<sup>er</sup> août 1995, le Conseil supérieur de l'information (CSI), instance de régulation, a été mis en place et s'est attelé à l'élaboration d'une régulation appropriée ainsi que d'un cahier des charges auxquels les différentes radios, selon leur vocation commerciale associative ou confessionnelle, ont désormais à se soumettre.

#### **Les atouts**

- Une quarantaine de radios commerciales, associatives ou confessionnelles garantissant une offre de programmes pluriels.
- Les réformes juridiques opérées par le CSI donnent aux radios privées de nouveaux statuts organisationnels.
- La volonté des Pouvoirs publics de libéraliser l'espace audiovisuel.
- Le recours aux langues nationales pour l'animation des programmes.
- La tendance à la décentralisation des initiatives privées de radiodiffusion.

#### **Les contraintes**

- L'insuffisance des ressources de fonctionnement.
- La qualité insuffisante des productions.
- La faible quantité des personnels.
- Le statut précaire des employés, souvent des pigistes ou bénévoles.
- Le manque de qualification des agents et le déficit de compétence technique et technologique.
- La faible motivation salariale des employés.
- Le faible taux de féminisation.
- L'absence d'une offre de formation appropriée pour les personnels.
- La non prise en compte suffisante de la communication pour le développement au niveau des radios associatives ou communautaires.
- La non formation des personnels aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Les rapports d'incompréhension avec le CSI.

## **LES TÉLÉVISIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES**

### **LA TÉLÉVISION PUBLIQUE**

La Télévision nationale du Burkina (TNB) fut une des premières à voir le jour en 1963 dans la sous-région, après les Indépendances. Soutenue en équipements technologiques par la coopération française et allemande, elle a connu un lent développement en terme d'infrastructures et de couverture territoriale. Celle-ci est estimée aujourd'hui à 80% du territoire par les Pouvoirs publics.

La TNB a acquis un statut d'Etablissement public à caractère administratif (EPA) en avril 1999 et évolue sous le régime d'une certaine autonomie de gestion.

#### **Les atouts**

- Une existence relativement ancienne (depuis 1963).
- Une desserte estimée à 80% de la population.
- Des équipements assez modernes et fonctionnels.
- Des ressources humaines assez compétentes.
- Un intérêt des publics burkinabé pour la consommation télévisuelle.
- Un réseau de télécommunication favorable au développement de la télévision.
- Une volonté politique manifeste pour l'extension des pôles d'émission télévisuelle.
- Un puissant outil de mobilisation sociale et d'éducation des populations.
- L'existence d'un réel plan directeur de développement de la télévision depuis 1982.
- Un accroissement considérable du volume horaire d'émissions.

#### **Les contraintes**

- Les coûts de production élevés.
- Les techniciens et ingénieurs en nombre insuffisant.
- Le parc national de postes téléviseurs limité sur l'ensemble du territoire.
- L'insuffisance des infrastructures de production.
- La faiblesse relative des productions nationales et la dépendance vis-à-vis des programmes étrangers.
- L'orientation des programmes vers le divertissement et non vers l'éducation et l'information.
- La faible présence du monde rural dans les programmes, les reportages et les informations télévisées.
- Le coût d'acquisition de poste téléviseur encore trop élevé pour les acteurs ruraux.
- La faible présence de la société civile et des partis de l'opposition dans les éditions d'actualité entraînant un déséquilibre dans le traitement de l'information.
- La mainmise de l'Etat encore pesante sur le contenu des informations, des magazines et des reportages.

- La non-maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les différents cadres de la télévision.

## **LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES**

Les initiatives en matière de télévision ne sont pas nombreuses au Burkina Faso. Outre la télévision nationale, créée en 1963, il n'y a eu, depuis la libéralisation du paysage médiatique, que trois tentatives de création de stations de radiodiffusion télévisuelle privées commerciales ou confessionnelles. S'y ajoute un bouquet de rediffusion de cinq chaînes internationales (TV5, Canal France International (CFI), Canal Horizon, AB Cartoons et MCM).

Le nouvel arrêté du CSI portant cahier des charges et des missions des sociétés privées et commerciales de radiodiffusion télévisuelle prescrit que «La société de télévision doit être une société de droit burkinabé ou de l'espace Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) et ce dans un cadre de réciprocité». (Article 4).

Il précise que «Nul ne peut être majoritaire dans plus d'une société de télévision privée» (Article 6). Mais que «Tout associé majoritaire dans une société de télévision privée commerciale peut aussi détenir la majorité d'actions d'une société de radiodiffusion sonore privée» .

### **Multimédia**

Créée en mars 1994, elle a constitué la première expérience de télévision privée au Burkina Faso, émettant sur fréquence UHF et organisée en société anonyme au capital officiel de 35 millions de francs CFA. C'est un des seuls médias privés du Burkina à avoir opté pour cette forme juridique.

### **Canal Viim Koega (CVK)**

Télévision confessionnelle, elle est dirigée par une même personne et coiffée par un même conseil de gestion et un même conseil d'administration. Elle est donc liée à l'Office du développement évangélique (ODE) et financée par les mêmes bailleurs que Radio lumière vie développement (LVD). Elle a commencé à émettre en 1996, en UHF également, et son programme se compose essentiellement de variétés musicales et d'émissions religieuses.

### **Les atouts**

- Un début d'initiatives privées dans le domaine télévisuel.
- Un puissant outil de relance sociale.
- Une diversification de l'offre des programmes.

### **Les contraintes**

- Couverture géographique très limitée.
- Manque de formation du personnel.

- Compétences techniques limitées.
- Programmes non orientés vers le développement du monde rural.

## **LES MOYENS DE COMMUNICATION TRADITIONNELS**

Dans les sociétés traditionnelles, la communication de proximité a plus de valeur que l'information à distance diffusée par les mass médias. Introduits par la colonisation, les moyens de diffusion modernes n'ont pas supplanté totalement les circuits de transmission de l'information dans les villages et localités reculés du pays. Et même dans les quartiers populaires des grandes villes, on note l'existence des canaux et circuits oraux fondés sur des modes de communication de proximité et des échanges interpersonnels. A côté de ces formes de communication, on peut citer le théâtre d'intervention sociale.

### **Les atouts**

- Ces moyens sont des facteurs de rapprochement.
- Une unité de lieu et de temps dans le processus d'échanges.
- Une existence de plusieurs moyens de communication sociale (griots, crieurs, conteurs, musiciens, bouche à oreille, relations interpersonnelles, etc.).
- Une existence de plusieurs espaces de communication traditionnels (marchés, lieux de culte, lieux de fêtes et de funérailles, lieux de jeux et de danse, etc.).

### **Les contraintes**

- Une utilisation insuffisante des structures de communication traditionnelle dans les activités de communication pour le développement.
- L'abandon et la dévalorisation des outils de communication traditionnels.
- La méconnaissance des potentialités de ces outils.
- La non organisation du réseau des communicateurs traditionnels.

## **LE CINÉMA ET LA VIDÉO**

Le cinéma occupe une place particulière dans le champ des médias au Burkina Faso. Contrairement à la situation prévalant dans d'autres pays africains, ce moyen de communication et de divertissement a fait l'objet d'une politique volontariste, surtout depuis la période révolutionnaire. Il constitue aujourd'hui un outil réellement populaire, même dans les localités intérieures du pays.

Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 54 salles:

- 27 salles provinciales (dont quatre gérées par la Société nationale d'exploitation et de distribution cinématogra-

phiques du Burkina (SONACIB), cinq gérées par des privés, 18 gérées directement par les autorités provinciales).

- sept salles appartenant à la SONACIB.
- 15 salles privées (dont cinq gérées par la SONACIB et 10 par des privés).
- deux salles relevant de la Mission française de coopération
- une salle communale.
- deux salles étatiques (dont une gérée par un privé).

Sur ces 54 salles, 36 seulement sont fonctionnelles à l'heure actuelle.

Le cinéma se trouve confronté à deux concurrents de taille: la télévision et son corollaire, la vidéo. Les salles de projection vidéo se multiplient, quant à elles, dans la plus complète illégalité. Ce sont surtout les salles de cinéma provinciales qui en subissent les conséquences. En effet, dans la capitale, le public de ces projections privées n'est pas nécessairement le même que celui qui se rend au cinéma; il s'agit surtout d'enfants qui n'ont pas les moyens de payer un ticket d'entrée à 150 ou 200 FCFA et se satisfont de la projection vidéo dont le prix tourne autour de 50 FCFA.

#### **Les atouts**

- Une importance relative du nombre des salles et un processus de décentralisation.
- Un engouement du public pour le cinéma et l'image vidéo.
- Le cinéma et la vidéo sont d'excellents moyens d'animation, de sensibilisation, d'éducation et de formation spécifiques des groupes cibles.
- La vidéo, d'utilisation plus pratique et moins onéreuse, est utilisée comme support didactique pour la formation des adultes et pour la promotion genre et développement.

#### **Les contraintes**

- Les thèmes de production cinématographique sont en quantité insuffisante et peu orientés sur la problématique du développement.
- La vidéo, en dehors des utilisations faites par les ONG, associations et structures d'encadrement ou de formation, se prête à des divertissements stériles dans certains milieux.
- La non formation de certains animateurs.
- Les problèmes de maintenance technique.
- L'insuffisance de moyens pour la multiplication et la distribution des documents.

### **LES OUTILS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ**

La panoplie des outils de communication de proximité est très étendue. Les outils de base sont la diapositive, l'affiche, le film,

la boîte à images, le tableau-images, le dossier de vulgarisation technique, la vidéo et le dessin. L'utilisation de ces moyens dans le champ de la communication est un phénomène relativement nouveau parce que lié aux campagnes de développement en milieu rural initiées après les Indépendances politiques. Depuis cette époque, les organismes d'intervention en milieu rural, les vulgarisateurs agricoles, les organisations non gouvernementales et les associations communautaires ont recours à ces différents supports de communication pour sensibiliser les populations. Ce sont des voies d'accès à des publics réunis en groupe qui permettent de renforcer l'efficacité de toute communication.

Ces outils de communication de proximité permettent donc de promouvoir, de former ou d'informer à l'intérieur des associations ou à l'extérieur des organisations et structures étatiques ou de bénévoles. Ils présentent des spécificités et des avantages.

#### **Les atouts**

- Les avantages de la proximité géographique procurant des possibilités d'échanges directs.
- Les procédés didactiques qui facilitent le transfert des connaissances et des techniques.
- Les exemples concrets et les illustrations possibles.
- La liberté relative dans le temps d'exploitation ou de diffusion.
- La simplicité et la facilité d'utilisation.

#### **Les contraintes**

- un manque de formation à la conception, à la production et à l'utilisation des outils de communication de proximité.

## **LA FORMATION EN COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

La formation en matière de communication pour le développement est restée longtemps ignorée des Pouvoirs publics et des centres de formation professionnelle.

La préoccupation, dès l'accession du pays à l'Indépendance, a été de former des animateurs de la presse écrite et parlée dans l'optique du journalisme d'information et souvent dans des écoles étrangères.

Ainsi, avant l'existence des établissements locaux au milieu des années 1970, les premières générations de journalistes et hommes de médias ont été surtout initiées au métier dans les écoles africaines et les universités françaises et canadiennes. Les nationaux pionniers du métier ont été, pour la plupart, formés sur le tas.

### **Les atouts**

- La formation à la communication pour le développement est ressentie comme une nécessité dans les services techniques de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des eaux et forêts, de la santé et de l'action sociale.
- Les ONG, associations et groupements intervenant en milieu rural organisent de plus en plus leur système de communication.
- Les ateliers régionaux ont révélé l'expression d'une forte demande des agents techniques, des animateurs et des vulgarisateurs en techniques de communication participative.

### **Les contraintes**

- L'absence relative d'une politique de formation en communication pour le développement.
- L'insuffisance des centres de documentation et de bibliothèque.
- L'absence de centres d'échanges et de concertation sur les méthodes et les pratiques de communication expérimentées lors de l'exécution des différents programmes et projets de développement.
- L'insuffisance de formateurs qualifiés.
- L'insuffisance numérique des agents d'encadrement sur le terrain.
- Le manque de matériel d'animation pour la sensibilisation.
- L'absence d'un système de suivi de la formation et de stages de perfectionnement à l'intention des agents et animateurs.

## **LES TECHNOLOGIES ET INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Les modes de communication utilisés en milieu rural se présentent avec des technologies ou supports de diffusion différents.

- Le système traditionnel de communication fait appel aux contacts interpersonnels, aux instruments locaux de production des messages: tam-tam, lounga, balafon, flûte.
- Le système de télécommunication nécessite des moyens relativement importants et sophistiqués: satellite, réseau téléphonique, télex, télécopie, radio, télévision, Internet.
- Les outils de communication de proximité: vidéo, cinéma, diapositives, cassettes audio, tableau-images, boîtes à images impliquent des conditions d'exploitation.
- La communication écrite: journaux, dépliants, affiches, notes circulaires, livres, banderoles, nécessite des circuits de production et de distribution.

En milieu rural, les technologies de la communication pour le développement se heurtent souvent à des problèmes de compatibilités techniques parce que les acquisitions n'obéissent pas

toujours à des plans d'équipement à moyen et long termes. Il s'ensuit des difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et de maintenance qui constituent des goulots d'étranglement dans la gestion des technologies et infrastructures de communication en milieu rural.

#### **Les atouts**

- L'existence d'un plan directeur informatique national.
- Des moyens traditionnels de communication riches, variés et encore vivaces.
- Un parc-émetteur radio en croissance sur l'ensemble du territoire.
- Un parc-émetteur télévision en développement.
- Des salles de cinéma dans la plupart des centres urbains.
- Des salles de projection vidéo en activité dans les localités intérieures.
- Des télécommunications interurbaines modernes avec un plan de développement.
- Un fort appui multiforme de l'Etat aux investissements d'équipements de télécommunication (Centre d'informations communautaires).
- Un projet de télécentres polyvalents communautaires pour le monde rural.
- Des stations terriennes d'émission et de réception fonctionnelle.
- Des imprimeries en croissance dans les deux grandes villes du pays.
- L'existence d'un réseau Internet avec des nœuds régionaux dans les cinq principales villes du pays.

#### **Les contraintes**

- Le vieillissement des émetteurs radio.
- Une répartition inégale des imprimeries sur le territoire.
- Une faible couverture des infrastructures des télécommunications en zones rurales.
- L'insuffisance du réseau d'électrification.
- L'insuffisance des techniciens locaux de maintenance pour la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonore et télévisuelle, et des télécommunications.
- L'insuffisance du parc des ordinateurs.
- La faiblesse numérique des abonnés au réseau Internet.

### **LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Si un projet de développement a été conçu avec le concours des populations à la base, leur participation et leur mobilisation sont presque toujours assurées.

En matière de participation des populations aux différentes actions conçues par et pour elles, il faut repenser les modes d'intervention et associer étroitement les populations rurales à la gestion concertée et intégrée des ressources naturelles au niveau de leur terroir, et à la mise en œuvre des projets locaux de développement.

L'enjeu de l'approche participative est fondamental. Il s'agit d'aider les populations à lutter contre la fatalité, à développer leur capital de production pour elles-mêmes et les générations futures. Cette approche favorise l'auto-développement des communautés rurales et une prise en charge active de leur propre avenir.

La mise en œuvre de cette approche participative impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau tant pour les populations (qui ont souvent une vision déformée des projets et des bailleurs de fonds) que pour les agents techniques qui doivent apprendre à écouter les populations.

Il faut donc des méthodes et des outils de communication appropriés pour susciter la participation du monde rural et instaurer le climat de confiance et de dialogue indispensable entre populations et agents techniques.

La communication ainsi conçue permettra l'établissement d'un partenariat entre les populations locales et les services techniques. Elle facilitera les mécanismes de diffusion, de transfert ou d'échanges des informations, des savoirs et des techniques et aboutira à l'auto-promotion et à l'auto-développement recherchés.

Dans cette optique, les treize rencontres régionales organisées à travers le pays ont permis d'identifier les besoins des communautés de base, des ONG, des associations et des services techniques. Elles ont également fait des recommandations à partir du diagnostic d'ensemble de la situation de la communication pour le développement sur le terrain.

### **BESOINS EN MATIÈRE DE MOYENS DE COMMUNICATION TRADITIONNELS**

Les ateliers régionaux recommandent que les acteurs et techniciens du développement rural associent, dans leurs campagnes d'information et de sensibilisation, les moyens de communication de la société traditionnelle. Ils proposent également que les différents espaces sociaux de la communication, tels que le marché et les lieux de culte, soient exploités judicieusement pour la diffusion des messages socio-éducatifs relatifs aux problèmes locaux de développement.

## **BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION SOCIALE**

Les propositions issues des ateliers préconisent des axes de communication multidirectionnelle entre secteurs économiques et culturels, entre régions et provinces, entre provinces et localités. Elles insistent également sur la nécessité d'échanger les informations entre différentes approches et méthodes de gestion des projets de développement à partir de la capitalisation des expériences.

Les solutions ci-après ont été suggérées en vue de promouvoir la communication sociale:

- prendre en compte les *desiderata* des décideurs et ceux des populations rurales dans la conception et l'exécution des programmes des mass médias;
- améliorer le contenu des programmes de la radio rurale et la grille des émissions à destination du monde rural en tenant compte des besoins réels des producteurs;
- utiliser les mass médias (radio, télévision et presse écrite) pour aller de la ville à la campagne et de la campagne à la ville, d'où la nécessité d'améliorer la couverture télévisuelle et radiophonique du territoire;
- créer des journaux en langues nationales et alphabétiser davantage les populations rurales;
- installer des radios rurales locales et y développer des émissions sur la santé, les productions agricoles, la transformation et la commercialisation des produits, et l'élevage;
- améliorer le réseau téléphonique du pays, particulièrement dans certaines régions;
- acquérir des mégaphones pour la mobilisation sociale;
- introduire des programmes sur le développement rural à la radio et la télévision;
- développer le courrier électronique et le réseau Internet;
- recycler les journalistes et les animateurs des médias à la communication pour le développement.

## **BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ÉDUCATIVE**

Les participants aux rencontres de concertations régionales ont identifié un certain nombre de besoins essentiels:

- augmenter le nombre du personnel enseignant (écoles, centres d’alphabétisation) et d’encadrement en milieu rural;
- renforcer les capacités d’échanges d’informations entre les agents de développement à tous les niveaux en dynamisant les structures de concertations techniques;
- doter harmonieusement et rationnellement les structures intervenant en milieu rural de moyens d’action supplémentaires (équipements et moyens de travail);
- harmoniser sur le plan du langage et de la méthodologie d’approche les stratégies de communication sectorielles;
- équiper les localités et les centres ruraux de sources d’énergie renouvelables (éolienne, hydrauliques, solaire et autres, etc.);
- promouvoir un modèle de développement privilégiant les techniques endogènes (fumure organique, technique de fenaison, conservation des eaux et des sols, etc.);
- former ou recycler les agents techniques et animateurs de développement communautaire à la communication éducative;
- créer ou améliorer les matériels didactiques pour la formation des populations en zones rurales;
- accroître les moyens de vulgarisation technique et scientifique pour la sensibilisation et l’information des composantes du monde rural (vidéo, affiches, cinéma, brochures, etc.);
- organiser les échanges d’expériences entre paysans de régions différentes, entre ONG, services techniques et projets;
- créer des centres régionaux de production d’outils de communication de proximité;
- organiser des voyages d’études sur le terrain;
- implanter des radios rurales locales éducatives;
- monter des clubs d’écoute radiophonique et télévisuelle;
- créer des centres de documentation et de lecture et des bibliothèques villageoises;
- former les animateurs, encadreurs et techniciens aux méthodes GRAAP, à l’approche participative et à la transcription des langues nationales.

## **BESOINS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

Aux ateliers régionaux, les acteurs, les agents du développement, les associations, les ONG et les projets évoluant sur le terrain ont exprimé des préoccupations et des exigences:

- étendre le système de communication téléphonique à toutes les localités en créant davantage de cabines publiques et de télécentres privés;
- améliorer le réseau de distribution des journaux et des médias imprimés;
- développer les relations horizontales et verticales entre les services des différents secteurs ministériels et institutions impliqués dans les projets;
- créer et favoriser des voies de retour de l'information entre les bases et les centres de décision;
- inciter les techniciens, les encadreurs et les responsables des projets et programmes de développement à s'intéresser davantage aux productions des mass médias;
- instituer des systèmes de dialogue et de rencontres périodiques entre associations et groupements dans les régions du pays;
- former les directeurs de la communication ministérielle aux principes et règles de la communication interne et externe;
- établir des concertations techniques entre les ministères intervenant dans le secteur du développement rural (hydraulique, santé, agriculture, élevage, promotion de la femme, action sociale, etc.).

## **LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Le cadre juridique et institutionnel de la communication pour le développement est un facteur important dans l'analyse des ressources nationales. Il s'agit en effet d'un domaine où s'entremêlent des intérêts et des disciplines spécifiques: sciences sociales, psychologie, normes technologiques, normes professionnelles. La difficulté réside dans le fait que la communication doit toucher tous les secteurs concernés par le développement rural. Si le Ministère chargé de la communication dispose des infrastructures de diffusion, il ne dispose toujours pas de personnel requis pour la communication appliquée au développement.

L'existence des services de communication pour le développement au niveau national n'est pas encore effective au Burkina Faso. Quelques projets de développement ou structures d'intervention en milieu rural ont créé des unités de communication mais ces structures ont besoin d'être renforcées sur le plan des ressources humaines et matérielles, d'être orientées dans leur conception et de recevoir des formations techniques appropriées.

### **Les atouts**

- Le cadre juridique, marqué par le contexte de libéralisme politique, soutient le processus de démocratisation amorcé avec la Constitution de 1991 et le Code de l'information révisé. Ainsi l'environnement institutionnel de la communication connaît une évolution positive.
- Aujourd'hui, l'ensemble des textes (Constitution, loi portant Code de l'information, loi portant réforme du secteur des télécommunications, décret portant création du CSI, décret portant cahier des missions et des charges des radiodiffusions sonores et télévisuelles, etc.) sont favorables à la liberté de presse, d'opinion et d'expression et reconnaissent l'initiative privée dans le secteur de la communication.
- L'existence d'une série de textes réglementaires assez favorables au développement de la communication.

### **Les contraintes**

- La survivance des conceptions monopolitiques d'Etat dans l'appréciation du fonctionnement des médias de service public.
- Des réflexes d'auto-alignement du côté du pouvoir par les journalistes et animateurs de l'information.
- Un accès inégal des partis politiques et des composantes de la société civile aux médias publics.
- L'esprit et la lettre du service public audiovisuel encore mal assimilés.
- Des problèmes de déontologie et d'éthique professionnelles.

# JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

---

## JUSTIFICATION

L'approche proposée découle des constats établis à partir de l'analyse d'ensemble de la situation du développement rural au Burkina Faso.

Nombreux sont les projets qui font des erreurs d'analyse sur la volonté et la capacité des populations rurales de s'approprier une nouvelle technologie et des infrastructures de développement même s'ils n'ont pas développé dès le départ, une composante communication dans leurs activités. Or, la communication pour le développement peut contribuer, dans ce contexte, à résoudre certains problèmes:

- la persistance de la malnutrition et de certaines maladies endémiques;
- l'insuffisance de la maîtrise de l'eau;
- la dégradation des ressources naturelles et la baisse de la fertilité des sols;
- la prédominance du mode de production extensive avec le faible niveau d'intensification des exploitations;
- les fortes pressions démographiques sur les terres agricoles (notamment dans le plateau central);
- l'insécurité foncière liée au régime foncier traditionnel largement appliqué malgré la promulgation de la loi portant Réorganisation agraire et foncière;
- le faible niveau d'organisation des producteurs;
- l'exode rural;
- le faible niveau des revenus ruraux et les difficultés d'accès au financement bancaire;
- la faible valorisation des produits agricoles;
- l'enclavement et les coûts élevés des transports internes et externes;
- les pesanteurs socioculturelles qui tendent à marginaliser les jeunes, et particulièrement les femmes, dans la société rurale. Pourtant celles-ci jouent un rôle prépondérant dans l'économie rurale à tous les niveaux des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles;
- l'analphabétisme des populations et la sous-scolarisation des enfants.

La résolution de ces problèmes, par la mise en œuvre d'une stratégie de communication volontariste, participe aux objectifs d'accroissement de la production pour une croissance durable et une réduction de la pauvreté.

Aussi, la Politique nationale de communication pour le développement aura pour missions:

- d'accompagner la conception et le plan d'action d'un projet de développement en tenant compte des mentalités, des besoins perçus et des capacités de la population concernée;
- de mobiliser les populations rurales pour des actions de développement en faisant circuler l'information entre toutes les personnes et les structures concernées par une initiative de développement;
- de diffuser les informations sur les actions réussies afin de stimuler les autres communautés de base;
- d'améliorer la portée et l'impact des programmes de formation à la base en milieu rural;
- de surmonter les barrières de l'analphabétisme et de l'incompréhension (en transmettant les idées et les pratiques sous une forme appropriée);
- de normaliser l'information technique (en créant du matériel audiovisuel qui illustre ce que l'on peut conseiller de mieux aux producteurs du monde rural et qui sera utilisé tout au long de la chaîne de vulgarisation et de formation, évitant ainsi que l'information technique ne soit déformée entre sa source et le producteur le plus modeste et le plus éloigné);
- de définir des stratégies sectorielles de communication pour le développement.

## **LES OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO**

Dans le processus de définition de la politique nationale de communication pour le développement rural, un travail d'identification et d'évaluation des besoins a été réalisé tant par des consultants nationaux que par des enquêtes régionales dont les résultats ont fait l'objet de concertations organisées dans treize villes du Burkina Faso. Au vu des résultats issus de ces différents travaux, on peut dégager des objectifs généraux et spécifiques de la politique nationale de communication pour le développement.

## **LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

- Répondre aux besoins d'information des différentes catégories des populations rurales et urbaines.
- Démocratiser l'accès aux grands moyens d'information.
- Favoriser les voies de retour de l'information jusqu'aux structures centrales de décision à partir des communautés de base implantées dans les différentes provinces.
- Contribuer activement à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement.
- Favoriser l'expression libre des populations rurales en les impliquant dans l'appréciation des questions sociales qui les concernent directement (éducation, santé, excision, rôle de la femme, éducation, religion, protection des ressources naturelles, gestion des terroirs, production agropastorale, etc.).
- Soutenir les initiatives des organisations, associations et groupements villageois.
- Mettre à la disposition des organisations publiques et privées intervenant dans les différents secteurs de développement les méthodes et techniques de communication et de vulgarisation.

## **LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET SECTORIELS**

La définition de la politique nationale de communication pour le développement doit aider à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles dans les domaines fondamentaux, notamment ceux de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, de la culture et du développement social.

Les objectifs spécifiques et sectoriels doivent:

- soutenir le plan d'action de l'élevage;
- soutenir le plan stratégique opérationnel de croissance agricole;
- soutenir le Programme national de gestion des terroirs en informant les communautés de base sur la responsabilité de leurs organisations villageoises;
- accompagner la mise en œuvre du programme d'hydraulique villageoise et pastorale;

- appuyer les mesures et mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action national pour l'environnement qui prend en compte la dimension sociale et économique des questions environnementales;
- accompagner le processus de décentralisation en vue de renforcer les capacités d'organisation des institutions et des communautés locales;
- appuyer les innovations, notamment dans le sens de la promotion des femmes et des jeunes en zone rurale;
- soutenir le PNS/PNDS (Programme national de la santé/Programme national de développement sanitaire) pour la promotion de la santé de l'individu, de la famille, de la communauté et des populations afin de leur permettre de mener une vie acceptable;
- soutenir les campagnes d'information sur les méfaits de l'excision des jeunes filles et valoriser la scolarisation des enfants, en particulier celle des filles;
- amener la société civile à participer à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire dans l'espace national de communication en vue de susciter la libre expression des citoyens, d'impliquer toutes les sensibilités politiques dans le débat national et d'instaurer un climat serein dans la gestion des affaires publiques;
- appuyer la politique d'alphabétisation en milieux urbain et rural;
- contribuer à l'établissement des liens entre la recherche, la vulgarisation et la communication;
- soutenir la mise en œuvre de la politique nationale en matière de population (PNP);
- contribuer à la promotion du statut de la femme et à l'équité du genre;
- suggérer l'institution d'un volet communication dans tous les projets et initiatives de développement à caractère local, régional ou national afin de favoriser des voies de retour de l'information permettant une prise en compte des aspirations des populations concernées par le système de décentralisation de la communication sociale.

<b>Intitulé</b>	<b>(A court terme) 2001-2002</b>	<b>(A moyen terme) 2003-2005</b>	<b>Problèmes à résoudre</b>	<b>Structures d'exécution</b>
Actions à mener sur le plan de la diffusion de la Politique nationale de communication pour le développement	<p>Adoption des textes de la politique relatifs au Programme national de la communication pour le développement par le Gouvernement</p> <p>Séminaire d'information à l'intention des journalistes et communicateurs</p> <p>Campagnes d'information sur le contenu de la politique (en français et en langues nationales)</p> <p>Séminaires régionaux sur le document de la politique</p> <p>Séminaires d'information à l'intention des Ministres, Présidents d'institutions, Organisations de la société civile, partenaires au développement, syndicats, députés, partis politiques, chefferie traditionnelle, confessions religieuses.</p> <p>Séminaire à l'intention des Hauts Commissaires et Secrétaires généraux des Ministères</p>	Information sur les résultats de l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement	Sous-information et faible intérêt des institutions, organisations et communautés de base pour la communication institutionnelle	<p>Ministère de la communication</p> <p>Associations professionnelles de la communication</p> <p>Partenaires au développement</p> <p>Opérateurs du secteur privé</p>
Actions à mener sur le plan des réformes juridiques et institutionnelles	<p>Révision de textes législatifs et réglementaires (Code pénal de 1996 et Code de l'information de 1993 sur le délit de diffamation)</p> <p>Révision des textes portant création et fonctionnement du CSI (prérogative de régulation sur la presse écrite en recul par rapport au Code de l'information)</p> <p>Relecture des Cahiers des charges et des missions des radios associatives ou communautaires (assouplissement des charges)</p>	<p>Elaboration d'un statut juridique des entreprises de presse</p> <p>Réformes fiscales en faveur de l'initiative privée dans le domaine de la presse et des radios communautaires</p> <p>Elaboration du statut de la messagerie de la presse avec les organisations de la société civile et de la profession</p>	<p>Manque de statut juridique</p> <p>Inégalités d'accès des communautés aux médias d'intérêt public</p> <p>Coût d'accès des produits informatifs trop élevés pour les communautés rurales</p>	<p>Ministère de la communication</p> <p>Assemblée Nationale</p> <p>Université (Arts et communication )</p> <p>Conseil supérieur de l'information</p>

Intitulé	(A court terme) 2001-2002	(A moyen terme) 2003-2005	Problèmes à résoudre	Structures d'exécution
	Transformation du CSI en Conseil national de la communication pour prendre en compte les domaines de la communication pour le développement	Adoption d'une charte des journalistes et des textes consacrant la neutralité du service public	Grande dépendance des médias vis-à-vis des Pouvoirs publics	Associations professionnelles
	Révision des actes administratifs relatifs aux conditions de production et de couverture de l'information médiatique (réduction des coûts)	Appui technique et institutionnel aux structures de formation en communication pour le développement	Absence de stratégies cohérentes de communication	Ministère de la communication
	Elaboration de nouveaux textes réglementaires sur l'accès des partis politiques et communautés de base aux médias de service public		Charges trop contraignantes	Assemblée Nationale
	Formation des communicateurs et agents de développement en communication pour le développement		Absence de planification à moyen et long termes	CSI
	Révision de certaines dispositions régissant le service public audiovisuel (Règle des trois tiers, mode de gestion des programmes.)			ONG, partenaires au développement
	Révision des conditions d'octroi de l'aide à la presse et aux médias			
	Elaboration de textes sur la transparence du financement de l'entreprise de presse Institutionnalisation de volets communication dans tous les projets et programmes de développement			
	Elaboration de nouveaux Cahiers des charges des radios communautaires et associatives			
	Elaboration des Schémas directeurs de développement de la radio et de la télévision au BF			

<b>Intitulé</b>	<b>(A court terme) 2001-2002</b>	<b>(A moyen terme) 2003-2005</b>	<b>Problèmes à résoudre</b>	<b>Structures d'exécution</b>
Actions à mener au niveau des médias de service public	<p>Réforme institutionnelle et appui spécifique à la production de documentaires sur le développement</p> <p>Instituer la Règle des trois tiers dans les organes audiovisuels publics en vue de légitimer le droit à l'antenne du Gouvernement, de la majorité présidentielle et de l'opposition</p> <p>Fixer des quotas dans les programmes audiovisuels de production d'émissions sur le développement du monde rural</p> <p>Créer une charte de la déontologie de l'audiovisuel de service public</p>	<p>Créer des radios rurales locales dans certaines provinces et matérialiser le projet de stations régionales de radio</p> <p>Signer des protocoles d'accord avec les projets, ONG et associations pour produire des documentaires et reportages sur les expériences de développement réussies en milieu rural</p>	<p>Dysfonctionnement du service public par rapport à la lettre et à l'esprit des textes</p> <p>Mise en œuvre de la bonne gouvernance</p> <p>Accès de la société civile aux médias publics</p>	<p>Ministère de la communication</p> <p>Assemblée Nationale</p> <p>Conseil supérieur de l'information</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Associations professionnelles des médias</p>
Actions à mener dans le secteur des médias privés	<p>Instituer des textes législatifs sur la transparence du financement dans le secteur privé de la presse et de l'audiovisuel</p> <p>Création d'un fonds d'appui aux médias privés travaillant dans la promotion du développement rural</p> <p>Création et organisation d'une messagerie de la presse privée (en français et en langues nationales)</p> <p>Dynamisation de la Société des éditeurs de la presse privée (SEP) en vue d'accroître son efficacité organisationnelle</p> <p>Appui à l'Organisation des éditeurs des journaux et de presse en langues nationales</p>	<p>Former des responsables à la gestion de l'entreprise de presse et de radio</p> <p>Aider les promoteurs privés à implanter des radios locales</p> <p>Créer et organiser une centrale d'achat des matières premières entrant dans la fabrication des journaux</p>	<p>Financements occultes</p> <p>Faible intérêt des promoteurs de la presse privée pour les activités en zones rurales</p> <p>Problèmes socio-économiques des médias privés</p>	<p>Ministère de la communication</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Associations professionnelles de la communication</p> <p>Partenaires au développement</p> <p>Opérateurs du secteur privé</p>

<b>Intitulé</b>	<b>(A court terme) 2001-2002</b>	<b>(A moyen terme) 2003-2005</b>	<b>Problèmes à résoudre</b>	<b>Structures d'exécution</b>
Actions à mener dans le domaine de la formation à la communication pour le développement	<p>Adoption d'un plan de formation des journalistes et communicateurs à la communication pour le développement</p> <p>Signature de conventions entre les ministères techniques et les centres de formation en matière de communication pour le développement (agriculture, élevage, environnement, hydraulique, etc.)</p> <p>Protocole d'accord entre ONG, associations et projets et le Département des arts et de la communication pour le recyclage et le perfectionnement des animateurs</p>	<p>Redéfinition des programmes d'enseignement dans les centres de formation existants</p> <p>Formation des ingénieurs haute fréquence</p> <p>Recyclages périodiques des animateurs et journalistes en activité</p> <p>Etablissement d'une coopération horizontale entre les centres de formation existants en vue d'une complémentarité positive</p> <p>Instaurer un système de suivi-évaluation dans les différents centres et institutions de formation</p>	<p>Ressources humaines formées éloignées des préoccupations du monde rural</p> <p>Mauvaise utilisation des ressources humaines</p> <p>Programmes de formation peu harmonisés et peu adaptés aux besoins locaux</p> <p>Diplômés des centres de formation présentant des insuffisances méconnues des formateurs</p>	<p>Ministère de la communication</p> <p>Ministères techniques du développement rural (agriculture élevage, environnement hydraulique.)</p> <p>Centres de formation</p> <p>Université (Arts et communication )</p>
Actions à mener au niveau de la recherche et de la vulgarisation scientifique	<p>Etude sur l'impact des moyens modernes de communication en milieu rural</p> <p>Etude sur l'impact des outils traditionnels de communication en milieu rural</p> <p>Etude sur l'impact de la vulgarisation technique et scientifique en milieu rural</p> <p>Production de manuels de vulgarisation technique dans les différents domaines du développement rural</p>	<p>Etude sur les conditions de pénétration des innovations technologiques et techniques en milieu rural (plusieurs études de cas)</p> <p>Recherche-action sur des expériences locales dans les domaines du développement</p> <p>Protocoles d'accord avec les centres et institutions en vue de la formation des animateurs et encadreurs aux méthodes de vulgarisation scientifique</p> <p>Mise en place d'unités de communication au niveau villageois</p>	<p>Absence de données fiables</p> <p>Evaluation interne et externe</p> <p>Absence de lien institutionnel entre les praticiens et les instituts de recherche</p>	<p>Université</p> <p>INA</p> <p>Ministères techniques</p> <p>Instituts de recherche</p>

<b>Intitulé</b>	<b>(A court terme) 2001-2002</b>	<b>(A moyen terme) 2003-2005</b>	<b>Problèmes à résoudre</b>	<b>Structures d'exécution</b>
Actions à mener dans le domaine de la communication pour le développement	<p>Redéfinition à court terme des conditions d'accès aux centres de formation par les adultes et les agents de développement</p> <p>Formation des animateurs de développement communautaire aux techniques de communication</p>	<p>Création de bases de données sur le développement local, régional et national à partir des résultats des séminaires, ateliers et études obtenus dans les différents domaines</p> <p>Formation en techniques de production et de réalisation de documentaires audiovisuels</p> <p>Création de médiathèques régionales et nationales sur le développement</p> <p>Production de documentaires d'information et de formation sur les productions agropastorales, la santé, l'environnement, le développement social avec la participation des communautés de base</p> <p>Acquisition de postes récepteurs radio pour les associations et groupements villageois</p> <p>Création de radios locales dans les provinces en donnant la priorité aux localités les plus reculées et les plus difficilement accessibles</p>	Absence de données fiables	<p>Université INA Ministères techniques Instituts de recherche</p>

## **CONCLUSIONS, PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS**

---

Les questions relatives à la communication pour le développement sont importantes pour la mise en œuvre des plans et programmes de développement.

Les études thématiques et sectorielles, les concertations régionales et l'atelier national ont donné lieu à une série de recommandations générales à l'endroit du Gouvernement, de la société civile et des partenaires au développement du Burkina Faso.

Il ressort de ces propositions, les idées-forces suivantes:

- le désengagement progressif de l'Etat des structures de production et de diffusion de l'information pour une «autonomisation» dans le fonctionnement des médias de service public (prise en compte des intérêts des différentes communautés, équilibre dans le traitement de l'information);
- la formation des animateurs des médias publics, des attachés de presse et des chargés de la communication ministérielle à la communication pour le développement;
- la création, par les partenaires de la coopération bi et multilatérale, les ONG et les projets de développement, de volets communication dans leurs interventions en se référant aux méthodes d'approche participative préconisées par les ateliers régionaux;
- la revalorisation des moyens de communication issus de la société traditionnelle qui constituent un vivier dans lequel il faut puiser les ressources culturelles pour compléter les messages diffusés par les moyens d'information modernes;
- l'utilisation et la production des outils de communication de proximité doivent être étendues à toutes les organisations de masses rurales et à tous les espaces sociaux de rencontres et de discussion afin de vulgariser davantage les savoirs techniques et les conseils pratiques;

- l'introduction dans les programmes de formation (CIERRO, Arts et communication, CFPI, INADES-Formation, IPD/AOS, CESA0) des techniques de conception, de production et de reproduction des outils de communication de proximité;
- l'ouverture des centres de formation en communication aux agents de développement communautaire;
- la modernisation des infrastructures technologiques d'émission et de diffusion en vue de permettre aux populations éloignées des grands centres urbains d'accéder aux messages radiophoniques et télévisuels ainsi qu'aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la mise en place progressive de télécentres communautaires polyvalents (TCP) en milieu rural;
- l'organisation d'un programme de formation en communication pour le développement à l'intention des agents techniques et animateurs du développement rural (agriculture, élevage, environnement, hydraulique, etc.);
- la subvention des prestations des médias publics sur les activités de développement afin de réduire les coûts d'accès et de susciter davantage de reportages et de documentaires sur les expériences positives de développement en milieu rural;
- la promotion de l'initiative privée dans le domaine de la communication en accordant des facilités aux associations, ONG et organisations de la société civile intéressées par l'implantation de radios communautaires ou associatives de développement;
- l'élaboration d'un schéma directeur de développement de la radio et de la TV;
- la multiplication des radios rurales locales de proximité tout en favorisant l'émergence de stations régionales en matière de radio et de télévision;
- la mise en réseau des radios locales communautaires et la possibilité de créer des centres régionaux de productions de programmes;
- la création et la diffusion de journaux en langues nationales pour les néo-alphabétisés;
- la réactivation des clubs d'écoute radiophonique et la création de centres d'écoute télévisuelle en vue de susciter des

débats et des échanges autour des problèmes de développement local ou national;

- la nécessité d'impliquer toutes les composantes sociales du monde rural à la conception et à l'exécution des projets et programmes de développement (jeunes, femmes, groupements de producteurs, etc.);
- la nécessité de développer la recherche dans le domaine de la communication pour le développement afin d'établir un lien entre la vulgarisation, la formation et la recherche appliquée.

L'atelier national qui a analysé le cadre juridique et institutionnel de la communication pour le développement a suggéré:

1. La mise en place d'un Conseil national de la communication pour le développement (CNCD) chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement rural ainsi que du suivi et de l'évaluation des stratégies sectorielles de communication.

Cette structure de coordination doit avoir un caractère multisectoriel, être représentative de tous les acteurs de développement (Etat et ses démembrés, ONG, associations paysannes, organisations de la société civile, partenaires au développement) et être placée sous la tutelle du Premier Ministère.

Cette instance regrouperait au moins une trentaine de membres issus des différents domaines du développement économique, social et culturel du Burkina Faso.

Elle sera présidée par le Premier Ministre secondé par deux vice-présidents.

Le Conseil national de la communication pour le développement (CNCD) se réunira deux fois par an en session ordinaire pour évaluer les actions exécutées par le Secrétariat exécutif, organe d'exécution des décisions dudit Conseil.

2. La création d'un Secrétariat exécutif chargé de l'exécution de la Politique nationale dans le domaine de la communication pour le développement.

Il sera placé sous la tutelle du Ministère chargé de la communication.

# **RAPPORT GÉNÉRAL**

---

## **DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Le 24 juillet 2001, à la Maison du Peuple à Ouagadougou, s'est déroulée la cérémonie d'ouverture de l'atelier national sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural (PNCD). Le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau, représentant Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a présidé ladite cérémonie avec, à ses côtés, le Ministre de la communication. On notait également la présence d'autres membres du Gouvernement et du Corps diplomatique.

L'atelier a réuni une centaine de participants représentant les structures centrales et décentralisées de l'Etat, des associations, des ONG, des projets et programmes de développement, des médias publics et privés, des organisations de la société civile et du monde rural. Ils avaient été sélectionnés à travers les 45 provinces, non seulement en raison de la qualité de leur participation aux ateliers régionaux, mais également de leurs compétences particulières en tant que personnes ressources œuvrant au sein de structures dont le rôle est important dans le paysage médiatique burkinabé (voir liste en annexe).

La cérémonie d'ouverture a enregistré deux interventions: le discours du Représentant de la FAO au Burkina Faso, institution partenaire, et celui d'ouverture de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, prononcé par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau.

Monsieur le Représentant de la FAO au Burkina Faso a pris la parole au nom de son institution. Il a relevé que pour permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur agricole de mieux s'organiser pour apporter leur contribution à la lutte en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, il s'est avéré indispensable de définir cette politique qui va créer une véritable dynamique d'échanges, de concertations et de dialogues sur tous les sujets et domaines de développement. La FAO, au regard de son mandat, ne pouvait que s'associer à cet exercice. Elle s'est félicité de ce que le Burkina Faso a de sérieuses références et expériences dans le domaine de la communication de proximité au profit des populations rurales. Le

Burkina Faso a été, sous l'impulsion de la FAO et de l'UNESCO, un des premiers pays sahéliens à se doter, en 1969, d'une radio rurale alors qu'il avait amorcé la décentralisation de la radio par la création, sept ans plus tôt, de Radio Bobo-Dioulasso. Ce pays a été aussi l'un des premiers à disposer d'une télévision. La presse rurale en langues nationales a été soutenue et encouragée. Le secteur privé a aussi contribué au développement et à la mise en place progressive des divers outils et moyens de communication à travers le pays.

Cependant le Représentant de la FAO a fait observer que la communication au Burkina Faso connaît des faiblesses, comme par exemple:

- la multitude d'approches contradictoires en milieu rural;
- l'insuffisance des connaissances techniques des agents de terrain;
- le peu de cas fait de la communication, en tant que volet, dans les politiques ou stratégies nationales de développement;
- l'insuffisance de l'identification des besoins en information et en communication des populations rurales;
- l'absence de cadres de référence et de conception pour les interventions en communication;
- la faible intégration des structures de communication dans le processus de décentralisation.

C'est afin de remédier à cette situation que le Gouvernement a sollicité, en 1998, l'assistance de la FAO pour l'aider à faire l'état des lieux des outils de la communication, à formuler une Politique nationale de communication pour le développement rural et à élaborer un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Le Représentant a alors décrit la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de ce projet qui a suivi plusieurs étapes:

- la recherche documentaire sur les grandes orientations du développement économique, politique, social et culturel du Burkina Faso;
- l'organisation d'un atelier pédagogique au profit des consultants nationaux et des personnes ressources impliqués dans le projet;
- la réalisation de huit études sectorielles par des consultants nationaux relatives à:
  - la presse écrite (en français et en langues nationales) publique et privée;
  - la presse audiovisuelle (radio et télévision);
  - les moyens de communication traditionnels;
  - les technologies de la communication (radio, télévision, presse écrite);

- les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
  - le cadre juridique et institutionnel de la communication;
  - la formation en communication pour le développement;
  - les outils de communication de proximité.
- l'organisation de 13 rencontres régionales ayant regroupé toutes les provinces du pays qui ont permis d'impliquer les structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, des ONG, des associations, des groupements villageois et des projets de développement intervenant sur l'ensemble du territoire national.

Le Représentant de la FAO a salué le dévouement de l'équipe multidisciplinaire d'experts nationaux à la cause de la communication. Il a enfin, au nom de son institution et en celui de son Directeur général, renouvelé ses hommages au Gouvernement Burkinabé pour sa constante sollicitude à son endroit, illustrée encore, ce jour-là, par le haut patronage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'atelier.

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est intervenu pour réaffirmer tout l'intérêt que le Gouvernement Burkinabé accorde à la définition d'une nouvelle politique de communication pour le développement rural. Le Gouvernement, a-t-il assuré aux invités et aux participants, a pris l'exacte mesure de l'urgence d'équilibrer le système de communication sociale entre les habitants des villes et les citoyens des communautés rurales du pays.

S'adressant spécifiquement aux participants, il a affirmé que leur mission est historique parce qu'il s'agit de tracer les voies de solutions et de proposer les modalités qui permettent d'intégrer la dimension participative des populations aux politiques de développement rural.

«Les conclusions de l'atelier viendront en appui des actions menées en faveur de la décentralisation, de la mise en œuvre du Plan stratégique opérationnel de l'agriculture, du Plan élevage, de l'exécution du Plan d'action national de l'environnement, du Plan stratégique de promotion de la femme, pour ne citer que ces exemples sectoriels».

S'adressant, ensuite, aux Ambassadeurs, Monsieur le Ministre d'Etat a insisté sur le fait que le Gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur la contribution de leurs pays et institutions pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique de communication en faveur du développement rural. Notant que certains partenaires de la coopération bi et multilatérale ont déjà exprimé leur intérêt à s'impliquer dans l'exécution d'une telle politique, il a tenu

à remercier la FAO, le PNUD, le Canada, les Pays-Bas, l'Union Européenne, la France et le Danemark pour les efforts qu'ils déploient en faveur du développement du système de communication sociale du Burkina Faso.

Sous la houlette du fonctionnaire de la FAO, du Coordonnateur et du Directeur nationaux du projet, les participants ont procédé à l'élection des membres du bureau de l'atelier national, notamment:

<b>Président</b>	Monsieur Abdoulaye Bologo, Secrétaire général de la province du Ganzourgou
<b>Vice-Présidente</b>	Madame Isabelle Poda, Chargée de communication à RECIF/ONG
<b>Rapporteurs</b>	Messieurs Hamado Ouandragaoua, Enseignant au CFPI, et André Marie Pouya, Consultant en information/communication.

Le fonctionnaire de la FAO, Monsieur Jean Pierre Ilboudo, a présenté le programme de l'atelier. Après des échanges avec les participants, pratiquement aucun amendement n'a été fait au programme.

Le Coordonnateur national du projet, Monsieur Serge Théophile Balima, a précisé aux participants l'objectif et les résultats attendus de l'atelier.

Il a aussi exhorté tout un chacun à participer pleinement aux travaux: «Que ceux qui ont été dynamiques pendant le processus des concertations régionales continuent de l'être. Chacun de vous est un capital d'expériences».

## **JOURNÉE DU 25 JUILLET 2000**

A la reprise des travaux la parole a été donnée à Monsieur Jean-Pierre Ilboudo, fonctionnaire du Siège de la FAO et venu de Rome pour participer à l'atelier. Il a fait un exposé introductif sur «les politiques nationales de communication pour le développement à travers sept années d'expérience de la FAO en Afrique francophone et lusophone, notamment sur la méthodologie et les leçons apprises». (voir Annexe I).

Le fonctionnaire du Siège a donné d'abord une définition exhaustive des politiques, stratégies nationales et stratégies sectorielles de communication pour le développement.

De ces définitions, on peut retenir que la politique nationale de communication est, à la fois, un cadre de référence pour les partenaires de la coopération bi et multilatérale et un guide d'action pour les acteurs nationaux du développement.

Cette politique:

- définit les objectifs généraux et spécifiques à atteindre;
- fait l'état des lieux de chaque outil ou media dans le contexte général de la situation de la communication du pays et en fonction de ce qu'elle peut apporter comme appui au développement de tous les secteurs et domaines du développement.

M. Ilboudo a ensuite abordé quelques considérations générales sur la définition des politiques de communication.

Ces considérations portent sur l'interdépendance entre la communication et les autres secteurs et domaines du développement et la nécessité d'une nouvelle approche du développement de la communication.

Cette nouvelle approche exige que l'on se départisse de l'ancien modèle du développement qui utilisait la communication pour la diffusion de l'information, pour faire comprendre à la population les «bénéfices» que promet le développement et les «sacrifices» qu'il exige, et pour lui inspirer le désir de suivre les leaders.

La nouvelle approche préconisée par la FAO est la communication participative qui se veut à dimension humaine, impliquant les populations tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des processus.

La mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement (PNCD) passe par la formulation d'un cadre juridique et institutionnel approprié. Il a affirmé toute l'importance du cadre institutionnel qui est au cœur de la PNCD. Il lui revient de déterminer la structure institutionnelle qui sera chargée de sa mise en œuvre, une structure devant être multisectorielle et dotée d'une grande force morale et politique.

Cette approche sera nécessairement multimédia et impliquera des non-professionnels qui peuvent contribuer au développement de l'expression à une échelle humaine.

Les PNCD sont un préalable à la réduction des nombreuses disparités et des inégalités d'une part, et des discriminations dont sont victimes les femmes d'autre part. Les PNCD ne peuvent être élaborées qu'avec la participation de toutes les instances qui incarnent les forces vives des pays. Pour leur mise en œuvre, les pays doivent d'abord compter sur eux-mêmes et garder à l'esprit

leurs situations spécifiques, leurs réalités et leurs besoins propres.

En ce qui concerne la méthodologie des PNCD, l'auteur a indiqué les neuf étapes suivantes:

1. l'identification des thèmes et secteurs pertinents;
2. l'élaboration d'un document de référence pour les consultants nationaux chargés d'entreprendre les études thématiques et sectorielles;
3. l'organisation d'un atelier pédagogique à l'intention des consultants nationaux;
4. le lancement des études sectorielles et thématiques;
5. l'organisation de rencontres régionales pour identifier les besoins en information et en communication des communautés de base;
6. la production de synthèses des études et des résultats des rencontres régionales à l'attention de l'atelier national;
7. l'organisation d'un atelier national de définition de la PNCD;
8. l'élaboration d'un Programme national de communication pour le développement;
9. enfin, tirer les leçons méthodologiques.

L'expert a partagé les leçons tirées par quatre pays qui ont précédé le Burkina Faso dans cette expérience: le Mali, la Guinée-Bissau, la République Centrafricaine et le Cap-Vert. Les éléments de convergence thématique relevés dans ces quatre pays sont:

- les médias,
- la formation,
- le cadre juridique et institutionnel.

Cet exposé a suscité de nombreuses questions, contributions et préoccupations. Elles sont relatives à l'ouverture des espaces nationaux aux médias internationaux, à l'absence du contenu des médias nationaux, à la menace des identités culturelles, au suivi de l'expérience malienne et Bissau-guinéenne, à la problématique de la tutelle du cadre institutionnel, à l'harmonisation des concepts et du langage auprès des partenaires, à la non-implication des populations dans la définition des politiques et à la faiblesse numérique des femmes dans les médias.

En réponse, l'expert de la FAO a invité les participants à réfléchir sur la problématique de la libéralisation des ondes, au rôle et à la place des correspondants de l'AIB (Agence d'information du Burkina) pour revaloriser leur contribution. A propos de l'expérience malienne, il a relevé quelques acquis. Le premier et principal acquis reste l'engagement des plus hautes autorités qui a favorisé l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la PNCD. Secteur transversal et prioritaire au Mali, cette politique est une référence constante. Le Cap-Vert et la République Centrafricaine attendent de mettre en œuvre leur PNCD.

L'expert a suggéré quelques idées de recommandations en faveur d'une prise en compte des préoccupations de la base et de la concertation entre les acteurs sur le terrain pour que les partenaires harmonisent leur compréhension sur les concepts de la communication pour le développement en vue d'une plus grande efficacité. A titre indicatif, il a indiqué que la tutelle du cadre institutionnel a été souvent confiée, dans certains pays, au Premier Ministère, tandis que la tutelle d'exécution revient au Ministère chargé de la communication.

Le deuxième exposé de la journée a été livré par le Coordonnateur national du projet, Monsieur Serge Théophile Balima. Sa communication a porté sur les résultats des études thématiques et des concertations régionales.

Survolant les deux documents, le Coordonnateur a rappelé quelques points saillants des résultats auxquels sont parvenus les consultants sur les études thématiques et sectorielles. Ces résultats sont structurés en cinq points:

- un état des lieux;
- les contraintes du secteur d'investigation;
- les atouts;
- les faiblesses;
- les solutions et les recommandations proposées.

En rappel, les études ont porté sur:

- la presse écrite (en français et en langues nationales) publique et privée;
- la presse audiovisuelle (radio et télévision);
- les moyens de communication traditionnels;
- les technologies de la communication (radio, télévision, presse écrite);
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- le cadre juridique et institutionnel de la communication;
- la formation en communication pour le développement;
- les outils de communication de proximité.

Les résultats des concertations régionales ont permis d'identifier une dizaine de domaines d'activités de communication qui sont:

1. l'agriculture
2. l'environnement, les eaux et forêts
3. l'hydraulique
4. l'élevage
5. la santé publique
6. l'action sociale
7. la promotion de la femme
8. l'économie, le commerce et l'artisanat
9. l'éducation et la culture
10. l'administration générale.

Quant aux moyens de communication inventoriés sur le terrain, ils sont structurés en six groupes. Il s'agit, respectivement, de ceux utilisés pour:

- la transmission orale,
- la transmission écrite,
- la transmission visuelle,
- la transmission audio,
- la transmission audiovisuelle,
- enfin, les autres moyens de transmission.

Les thèmes de communication abordés ont été structurés selon les domaines d'activités ci-dessus.

Le deuxième point de ce volet a mis en exergue les problèmes institutionnels et les besoins en matière de communication pour le développement dans les régions.

Au titre des problèmes soulevés, il y a des contraintes d'ordre général sur:

- la radio,
- la télévision,
- les journaux en langue française,
- les journaux en langues nationales,
- les moyens de communication traditionnels,
- les outils de communication de proximité.

Les contraintes spécifiques sont toutes liées à des facteurs socio-économiques.

Quant aux besoins exprimés, ils sont de trois ordres:

- ceux relatifs à la communication sociale;
- ceux relatifs à la communication éducative;
- ceux portant sur la communication institutionnelle.

Le troisième point de cette partie de l'exposé a mis en relief les problèmes de développement les plus récurrents recensés dans les régions. Ils sont de quatre ordres:

1. les problèmes agro-sylvo-pastoraux,
2. les problèmes socio-économiques,
3. les problèmes socio-sanitaires,
4. les problèmes éducatifs et culturels.

Pour clore son intervention, le Coordonnateur national a livré quelques recommandations en guise de solutions identifiées par les ateliers nationaux.

Les interventions qui ont suivi cet exposé ont permis d'enregistrer surtout des contributions, des propositions d'amendements, des observations sur la forme et sur le fond des documents. Elles ont surtout concerné les résultats sur la formation et la presse écrite.

A la reprise des travaux, l'atelier a bénéficié de la projection de trois films vidéo sur des expériences de communication participative menées par la FAO au Sénégal, au Mali, au Bangladesh et au Honduras. Il s'agit de:

- «*Ecouter pour changer les chemins de la communication*»,
- «*L'image, la parole et le conseil*» relatifs à la méthodologie du CESPMA au Mali,
- «*Bock jef ou Agir ensemble*» qui rapporte une heureuse expérience de communication dans un projet de reboisement au Sénégal.

On retiendra du commentaire qui a suivi cette projection que la démarche participative est fondée sur la logique paysanne et perçue comme une réponse à un problème posé. Elle s'exerce dans le respect mutuel, la confiance et la transparence dans les relations avec la communauté.

Les débats qui ont suivi cette projection ont permis aux participants un partage d'expériences vécues par un certain nombre de structures.

## **JOURNÉE DU 26 JUILLET 2000**

A la reprise des travaux le 26 juillet, la plénière a entendu le compte rendu des travaux de la journée du 25 juillet. A l'audition du projet de rapport, il a été retenu que les participants transmettent au bureau de l'atelier leurs propositions d'amendement dans la mesure où il ne s'agit que de forme.

A la suite de ce compte rendu, la parole est revenue à Monsieur le Coordinateur national pour sa deuxième intervention. Dans son exposé, le Coordinateur national a indiqué la méthodologie générale utilisée dans le processus de définition d'une PNCD ainsi que ses objectifs.

La procédure mise en œuvre au Burkina Faso depuis janvier 1999 a respecté toutes les étapes de cette méthodologie. Mieux, le Burkina Faso, à travers les 13 ateliers régionaux, est l'un des pays qui a instauré la concertation la plus large possible.

Dans l'élaboration du projet de document, la coordination s'est inspiré du discours de politique générale de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et des politiques sectorielles telles celles de l'élevage, de l'environnement, de l'agriculture, de la promotion de la femme, de la santé et de la scolarisation. Elle doit être une pleine expression des citoyens ainsi que de la société civile, des forces sociales et politiques en vue d'une gestion sereine des affaires publiques.

La mise en œuvre de cette politique exige l'implication des partenaires du secteur privé national, ainsi que de la coopération bi et multilatérale.

Il existe des atouts dans tous les domaines de la communication mais il faut travailler à les renforcer au regard des faiblesses et contraintes identifiées.

Il y a également des besoins en communication institutionnelle, éducative, sociale qui sont exprimés et il faut rechercher les réponses adéquates à travers les débats. Il en est aussi de la structure institutionnelle de mise en œuvre de la PNCD.

Les survivances des tares des services publics et des anciennes pratiques monopolistes constituent des entraves.

Des recommandations issues des études et des concertations régionales, on peut prospecter des solutions à toutes les questions. Il ne s'agit que de propositions.

Il revient à l'atelier d'indiquer les formulations pertinentes pour la PNCD.

L'exposé du Coordinateur national a surtout inspiré des propositions d'enrichissement de l'avant-projet. Ainsi, les participants ont souhaité:

- la prise en compte du désir de changements de la part de la population rurale, changements social et politique à côté du développement économique et agricole;
- l'amplification de la place de l'alphabétisation dans la PNCD. L'Etat devrait accroître son soutien à l'alphabétisation ainsi qu'aux journaux en langues nationales;
- que, dès maintenant, l'atelier pense à la diffusion ultérieure de la PNCD auprès des Autorités, des élus, des ONG, des associations, de la société civile dans son ensemble, ainsi qu'à toutes les couches de la population;
- la mise en place de mécanismes tendant à stimuler la communication horizontale en milieu rural (visites de village à village, puis de pays à pays, simplement suivies de la production ou de la traduction d'outils du genre livrets, par exemple);
- le renforcement de la place de la santé dans la PNCD car ce volet est aussi important que l'agriculture;
- la planification d'actions et d'initiatives accrues en faveur de la formation et de la recherche.

A la reprise des travaux, les participants ont procédé à la constitution des différentes commissions, soit une trentaine de personnes par commission, et à l'élection, par acclamation, des membres des bureaux.

Ainsi, pour la commission n° 1, la composition du bureau était la suivante:

- Président** - M. Honoré Dé Millogo,  
Directeur d'INADES-BF
- Rapporteurs** - M. Hamado Ouandragraoua,  
Enseignant au CFPI  
- M. Boniface Bonou,  
Chercheur au CNRST

Pour la commission n° 2:

- Président** - M. André Nyamba, enseignant  
Arts et communication
- Rapporteurs** - M. Sana Dominique Nikiema,  
Enseignant Arts et communication  
- M. Lassané Ouedraogo de la DELGI

Pour la commission n° 3:

- Président** - M. Luc Adolphe Tiao, Conseiller  
de presse au Premier Ministère
- Rapporteurs** - M. Serge Théophile Balima,  
Enseignant Arts et communication  
- M. Jean-Pierre Ilboudo,  
Fonctionnaire de la FAO, Rome (Italie).

Les rapporteurs des commissions n° 1 et 2 sont tous des consultants nationaux qui ont eu à faire les études thématiques et sectorielles.

Les mandats des commissions étaient les suivants:

- La commission n° 1 était chargée d'examiner les résultats et les recommandations issues des concertations régionales en vue d'identifier les besoins en information et en communication des populations. Elle devait examiner également les besoins en formation dans le domaine de la communication pour le développement. Enfin, elle avait à débattre des formations à dispenser aux journalistes et aux agents des autres secteurs du développement en matière de communication pour le développement.
- La commission n° 2 était chargée d'examiner le rôle et la place des médias (nouveaux et traditionnels) dans la Politique nationale de communication pour le développement. Elle devait aussi débattre de la communication sociale, des missions de service public des médias et des potentialités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Enfin, elle devait débattre des

thèmes et des sujets prioritaires à promouvoir dans les médias et dans la production des outils de communication.

- La commission n° 3 était chargée d'examiner l'avant-projet de politique et les axes d'orientation du plan d'action. Elle avait aussi à débattre des réformes institutionnelles et juridiques ainsi que des objectifs, des rôles, des missions et des fonctions de la Politique nationale de communication pour le développement au Burkina Faso.

Dans l'après-midi, les participants se sont retrouvés au siège de l'Association burkinabé pour les cercles de qualité et le management participatif (ABCERQ) pour les travaux en commission.

### **JOURNÉE DU 27 JUILLET 2000**

Prévus pour s'achever à 13h30, les travaux en commissions, au regard de l'intensité des débats, ont dû être prolongés jusque dans la soirée du 27 juillet 2000.

### **JOURNÉE DU 28 JUILLET 2000**

Les travaux ont repris en plénière, le 28 juillet, dans la matinée. L'atelier a auditionné, discuté, amendé et adopté les rapports des trois commissions. La suspension des travaux est intervenue à 12h30. A la reprise, à la Maison du Peuple, les participants ont procédé à l'amendement et à l'adoption du rapport général de l'atelier qui a proposé une série de recommandations comme suit:

L'atelier national, analysant le cadre juridique et institutionnel de la communication pour le développement, a suggéré entre autres:

1. La mise en place d'un Conseil national de la communication pour le développement (CNCD) chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement rural, ainsi que du suivi et de l'évaluation des stratégies sectorielles de communication. Cette structure de coordination devra avoir un caractère multisectoriel, devra être représentative de tous les acteurs de développement (Etat et ses démembrements, ONG, associations paysannes, organisations de la société civile, partenaires au développement, etc.) et devra être placée sous la tutelle du Premier Ministre. Cette instance regrouperait au moins une trentaine de membres issus des différents domaines du développement économique, social et culturel du Burkina Faso. Elle sera présidée par le Premier Ministre secondé par deux Vice-Présidents.

Le Conseil national de la communication pour le développement (CNCD) se réunira deux fois par an en session ordinaire pour évaluer les actions exécutées par le Secrétariat exécutif, organe d'exécution des décisions dudit Conseil.

2. La création d'un Secrétariat exécutif chargé de l'exécution de la politique nationale dans le domaine de la communication pour le développement qui sera placé sous la tutelle du Ministère chargé de la communication.
3. La création d'un Conseil supérieur de la communication en lieu et place du CSI pour la régulation de l'espace national de la communication en mutation.
4. La relecture du Code de l'information pour y inclure la transparence du financement de l'entreprise de presse.
5. La mise en cohérence des études faites sur les télécentres communautaires polyvalents afin d'accélérer la mise en œuvre du projet pilote en milieu rural.
6. La mise en réseau des radios locales communautaires et la possibilité de créer des centres régionaux de productions de programmes audiovisuels.
7. La formulation d'une politique ambitieuse de formation et de recherche dans les domaines de l'information et de la communication.
8. La généralisation de l'initiation des agents de développement aux méthodes et approches participatives.
9. La mise en œuvre des réformes du Centre de formation professionnelle de l'information (CFPI), dont l'ouverture du niveau III.
10. Le recrutement de personnels qualifiés et suffisants pour l'accomplissement des missions de la Radio rurale du Burkina.

La cérémonie de clôture est intervenue à partir de 17h., toujours à la Maison du Peuple, présidée par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau représentant Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre.

La cérémonie de clôture a été marquée par la présentation des conclusions de l'atelier national, notamment le rapport de synthèse, l'intervention du Représentant de la FAO au Burkina Faso, et le discours de clôture de Monsieur le Premier Ministre prononcé par le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau. Celui-ci a réaffirmé tout l'intérêt que le Gouvernement accorde aux conclusions et aux recommandations issues de

l'atelier. Et le Ministre d'Etat de souligner avec force que les propositions seront examinées par le Gouvernement en insistant sur la nécessité de déployer des efforts pour que les préoccupations du monde rural et celles des acteurs du développement soient prises en compte dans la production et la diffusion des informations. Il s'est engagé à faire aboutir le Programme national de communication pour le développement dont le projet sera soumis aux instances compétentes pour approbation, puis pour adoption par le Gouvernement.

# RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

---

## DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

### AU GOUVERNEMENT

- La création d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal favorable à l'installation et au fonctionnement des radios locales communautaires.
- L'implantation de radios rurales locales dans les provinces du Bam, du Namentenga, et du Sanmatenga pour promouvoir les activités de développement économique, social et culturel de la région du Centre Nord.
- L'appui et l'assistance technique du Ministère chargé de la communication dans la formation du personnel pour l'animation et la gestion.
- L'accélération de la réalisation de la couverture télévisuelle nationale.
- L'accroissement du taux des programmes destinés au monde rural, notamment ceux destinés aux femmes et aux jeunes.
- L'accélération de la couverture télévisuelle sur l'ensemble du territoire national.
- L'exonération des taxes sur les moyens de communication.
- La restitution des conclusions de l'atelier national aux structures régionales, provinciales, et aux communautés de base.
- La création de centres audiovisuels communautaires dans tous les villages.
- L'appui institutionnel aux cadres de concertation.
- Un mode de financement approprié pour assurer un fonctionnement régulier de la structure.

- Le respect, par les partenaires et les différents membres des Cadres de concertation technique provinciales (CCTP), des décisions concertées qui en seront issues.
- L'accélération du processus de couverture totale du territoire par la radio et la télévision.
- La facilitation de l'installation des radios et télévisions locales par la simplification des procédures y relatives.
- La création de structures provinciales d'accueil et d'installation des grands exploitants agricoles.
- L'élaboration de Cahiers des charges édictant les modalités de gestion des ressources naturelles.
- La création et l'animation d'une deuxième chaîne nationale de TV axée sur le développement.
- La dynamisation et le renforcement du fonctionnement des CCTP afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.
- Une amélioration du réseau téléphonique du Sud-Ouest.
- Une couverture effective et efficiente de la région par la télévision et la radiodiffusion du Burkina.
- La restitution systématique des résultats de l'atelier national au niveau local en vue d'une meilleure atteinte des objectifs.
- La baisse des coûts d'accès aux médias.
- La création d'une structure de mise en œuvre de la Politique nationale de communication en milieu rural comprenant des communicateurs, des acteurs de développement et les représentants des institutions, qui soit dotée de moyens adéquats pour son fonctionnement.
- Une plus grande décentralisation des médias publics (radio, télévision, journaux) pour accompagner la politique nationale de décentralisation.
- Un accès facile des médias publics aux associations, aux structures de développement et aux communautés de base, à un coût acceptable pour la couverture de leurs activités.
- La création d'antennes régionales de communication par l'Etat et ses partenaires en vue de promouvoir la communication participative sur le terrain.

- L'accélération du processus de rénovation des équipements d'émission pour une meilleure couverture de l'ensemble du pays par la radio et la télévision nationales.
- L'implication effective des opérateurs de la société civile et des partenaires au développement dans la promotion des médias régionaux et locaux, la promotion des journaux et de supports écrits en langues nationales.

### **AUX ORGANISATIONS ET AUX COMMUNAUTÉS DE BASE**

- Une meilleure organisation des communautés de base en vue d'une prise en charge progressive de la gestion autonome de leurs structures de communication.
- La mise en place d'un cadre de concertation en vue de la réalisation de programmes d'animation pour la promotion de leurs activités.
- L'élaboration d'une stratégie pertinente de communication en milieu rural fondée sur l'approche participative.
- La mise en place d'un volet communication au sein des structures et organismes d'intervention en milieu rural chargés de la mise en œuvre de la stratégie appropriée.
- L'appui aux structures paysannes en moyens matériels, financiers et techniques en vue de l'installation et de la gestion de radios locales destinées à la promotion du monde rural.
- L'appui à la création d'une banque régionale d'outils performants destinés à l'éducation et à la sensibilisation des communautés de base.
- L'appui à l'installation d'une structure régionale chargée de la gestion des besoins en formation en communication pour le développement rural.

### **À LA FAO ET AUX BAILLEURS DE FONDS**

- L'assistance technique de la FAO pour la formation des agents techniques, vulgarisateurs et animateurs aux méthodes de la communication participative.
- Le financement de la production des outils de communication appropriés pour l'information et la sensibilisation des producteurs ruraux.

- Le financement de l'implantation de stations de radios locales rurales et l'acquisition de postes récepteurs, ainsi que d'une télévision communautaire pour la sensibilisation et la formation des producteurs.
- L'appui des partenaires au développement dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de la Politique nationale de communication pour le développement rural, cadre d'harmonisation des approches et stratégies d'intervention en milieu rural.
- L'intégration du volet communication dans leurs projets et programmes de développement, qui prennent en compte les méthodes d'approche participative.
- L'équipement des centres audiovisuels communautaires à créer dans les villages.
- L'appui financier pour la restitution des conclusions de l'atelier national aux structures régionales, provinciales et aux communautés de base.

## **À TOUS LES INTERVENANTS EN MILIEU RURAL**

- La création et le renforcement d'un cadre de concertation provincial regroupant les partenaires au développement œuvrant dans la région.
- L'harmonisation des stratégies et méthodes d'intervention des différents acteurs.
- La prise en compte et la valorisation des moyens traditionnels de communication.
- Pour une synergie d'actions, la création d'une Banque régionale de supports et outils de communication de proximité devant servir à tous les intervenants pour les actions de sensibilisation, d'éducation et de communication.
- La production et la diffusion de documents utilitaires en langues nationales pour permettre aux alphabétisés d'exploiter les connaissances acquises dans leur vie de tous les jours.
- La création d'un Bureau national permanent de coordination, suivi et appui aux activités de communication pour le développement avec comme objectifs:
  - la promotion de la communication pour le développement;

- la collecte et la mise à disposition des informations et des différentes expériences de communication pour le développement;
  - l'appui technique aux activités de communication pour le développement;
  - l'appui dans la recherche de financement aux associations qui mènent des activités de communication pour le développement.
- La prise en compte systématique, dans le financement des projets et programmes de développement, du volet communication, en vue de promouvoir un développement durable.
  - La création d'un journal en langues nationales de la région comme outil de communication des néo-alphabètes.
  - La formation des agents et des animateurs en techniques de communication et en gestion.
  - La redynamisation des centres d'alphabétisation dans tous les villages de la région.
  - Un appui conséquent à l'administration décentralisée de l'Ouest Burkina pour la redynamisation et le fonctionnement des cadres de concertation.
  - La création (entre opérateurs des médias, structures de développement à la base, société civile, ONG, associations, projets et Ministère de tutelle technique de la coopération et de la communication) d'une structure de concertation nationale chargée de la promotion des intérêts réciproques de ses membres dans la mise en œuvre effective de la Politique nationale de communication pour le développement rural. Cette structure aura compétence pour suggérer des propositions de mesures d'accompagnements et des textes d'application appropriés au Gouvernement et aux partenaires de développement.
  - L'amélioration des programmes des médias de service public par la prise en compte effective des préoccupations du monde rural.
  - L'implication du monde rural dans le processus d'élaboration des programmes des médias publics.
  - La couverture télévisuelle effective de l'ensemble du territoire.
  - La création d'une radio-télévision et de journaux locaux au service du développement.
  - L'amélioration de la couverture radiophonique de la région.

- La formation des professionnels de la presse et des partenaires du développement dans le domaine de la communication pour le développement rural.
- L'introduction de cours en matière de communication pour le développement rural dans les écoles professionnelles.
- La réduction des coûts de production et de réalisation des outils de communication par des mesures conséquentes.
- La valorisation de la communication comme outil de développement dans tout projet et programme.
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie claire de communication.
- La dotation d'une ligne budgétaire conséquente au volet communication dans tout projet et programme de développement.
- L'utilisation judicieuse de compétences reconnues en matière de communication pour la mise en œuvre des activités de communication.
- L'implication effective des communautés de base dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement.
- La recherche de voies d'accès aux moyens de communication éducative pour les populations rurales.
- La réinstauration du système de radio clubs et de télé clubs d'écoute.
- La création de centres d'information dans les provinces et les villages.
- Le développement des radios locales.
- La décentralisation des moyens d'information au niveau provincial.
- La prise en compte de toutes les mesures nécessaires pour la formation des acteurs de développement à l'élaboration et à l'exploitation des techniques et outils de communication.
- La vulgarisation à grande échelle de l'utilisation des supports de communication par tous les acteurs du développement.
- L'harmonisation des stratégies d'intervention et le partage d'expériences des acteurs de développement.

# RAPPORTS DES COMMISSIONS

---

## DE L'ATELIER NATIONAL DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

### RAPPORT DE LA COMMISSION I

#### **LA FORMATION EN COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES BESOINS EN INFORMATION**

##### **Mission**

Elle était chargée d'examiner les résultats et les recommandations issues des concertations régionales en vue d'identifier les besoins en information et en communication des populations ainsi que les besoins en formation dans le domaine de la communication pour le développement. Elle avait à débattre quelles formations pouvaient être données aux journalistes et aux agents des autres secteurs du développement à la communication pour le développement.

##### **Objectif et résultats attendus**

- Valider les résultats et les recommandations issus des concertations régionales en termes de besoins en formation pour les intervenants en milieu rural et dans le domaine spécifique de la communication pour le développement.
- Valider l'étude sur la formation en communication pour le développement réalisée par les consultants.
- Quelle formation dispenser aux animateurs pour qu'ils soient capables de jouer leur rôle de communicateur?
- Quelle structure de formation mettre en place pour répondre aux besoins des institutions, ONG, organisations de la société civile agissant dans le secteur du développement?
- Quels supports utiliser pour assurer la formation des populations?
- Quels moyens utiliser pour assurer la formation des animateurs, techniciens, associations, ONG et structures de développement?

- Rédiger un rapport des travaux de la commission comportant:
  - Les besoins en information/communication;
  - les besoins exprimés dans le domaine de la formation;
  - les recommandations sur les besoins en information/communication;
  - les recommandations en matière de formation;
  - les recommandations générales des actions à mener à court, moyen et long termes dans le domaine de la formation et pour la satisfaction des besoins en information/communication.

La commission I a débuté ses travaux le mercredi 26 juillet 2000 sous la présidence de Monsieur Honoré D. Millogo, Directeur de l'INADES-Formation au Burkina Faso. Il était assisté par deux rapporteurs, Messieurs Hamado Ouangraoua et Boniface Bonou (tous deux consultants).

Le bureau a ensuite présenté les documents de base dont dispose la commission pour mener à bien son travail. Il s'agit de:

- la synthèse des ateliers régionaux;
- la synthèse des études thématiques et sectorielles;
- les rapports des ateliers régionaux;
- l'étude sur la formation en communication pour le développement.

Le premier point concernait la validation du document de synthèse des ateliers régionaux et celui des études thématiques.

Pour le document de synthèse des ateliers régionaux, la commission a estimé qu'il présente une insuffisance dans sa présentation en ce sens que les différents thèmes sont éparpillés au lieu d'être groupés, ce qui ne facilite ni sa compréhension, ni son exploitation. Néanmoins, la commission les a validés.

Quant au document sur la formation en communication pour le développement, il a été validé avec des amendements portant sur la prise en compte de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) et de l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP) comme écoles ou structures devant intégrer la communication pour le développement dans leurs programmes, l'atténuation de la critique sur le manque de suivi-évaluation dans les structures de formation, etc.

Après la validation des documents, la commission s'est attachée à l'identification des problèmes et des actions nécessaires à entreprendre pour les résoudre.

On trouvera ci-après, sous forme de tableau, le plan d'action concernant les résultats des travaux de la commission.

## RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

### LES POPULATIONS

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fort taux d'analphabétisme des populations et des agents de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une politique nationale en matière d'alphabétisation et intensifier les campagnes d'alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application de la politique nationale d'alphabétisation</li> <li>Intensification des campagnes d'alphabétisation</li> </ul>	Court terme	MEBA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible taux de scolarisation de la population en général, et des jeunes et des femmes en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier la scolarisation des adultes, des jeunes et des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensification de la scolarisation</li> </ul>	Court terme	MEBA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non utilisation des langues nationales par l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser les langues nationales dans l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation des agents de l'administration en transcription</li> <li>Accélération du processus d'introduction des langues nationales au secondaire</li> </ul>	Court terme	MEBA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de clubs d'écoute et de centres de lecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier les réseaux de clubs d'écoute et de centres de lecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplication des clubs d'écoute et des centres de lecture</li> </ul>	Moyen terme	MC/MCA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'une politique d'édition de publication de supports en langues nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer et mettre en application une politique nationale d'édition et de production de supports en langues nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale d'édition et de production de supports en langues nationales</li> </ul>	Moyen terme	MEBA et MCA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance des agents de développement endogène spécialisés dans l'animation des centres d'écoute et de lecture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les effectifs, perfectionner et spécialiser les agents de développement endogène.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des effectifs</li> <li>Formation et perfectionnement des spécialistes endogènes en animation</li> </ul>	Moyen terme	MCA/MEBA

## LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance d'agents de développement spécialisés et alphabétisés en langues nationales et en français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les effectifs et spécialiser les animateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des effectifs en formation et spécialisation des animateurs</li> </ul>	Moyen terme	MEBA, autres ministères, ONG, projets
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non maîtrise des approches et méthodes participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier et perfectionner les agents de développement aux approches et méthodes participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation et perfectionnement des agents aux approches et méthodes participatives</li> </ul>	Court terme	Tous les intervenants en milieu rural
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non maîtrise des techniques d'animation rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les agents de développement à la conception, à la production et à l'exploitation des outils de communication de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents de développement à la conception, à la production et à l'exploitation des outils de communication de proximité</li> </ul>	Court et moyen termes	Structures spécialisées: INADES, CESA0, IPD/AOS, Arts et communication, écoles de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance dans le suivi-évaluation des programmes et des actions de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des formations en suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la formation en suivi-évaluation des actions de communication pour le développement</li> </ul>	Court et moyen termes	Structures spécialisées

## LES PROFESSIONNELS

### a) Les responsables des médias

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'initiation aux NTIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les responsables des médias aux NTIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation et formation des responsables des médias aux NTIC</li> </ul>	Court terme	DELGI, CENATRIN et autres structures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de formation en gestion de l'entreprise, en gestion des contenus et des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier des formations en gestion de l'entreprise et en gestion des contenus et des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation des formations en gestion de l'entreprise, des contenus et des programmes</li> </ul>	Court et moyen termes	CIERRO, CFPI et autres structures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance et mauvaise gestion des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les effectifs et mieux gérer les ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des effectifs et gestion rationnelle des ressources humaines</li> </ul>	Moyen terme	MC, organes privés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance de la déontologie et de l'éthique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les responsables à la déontologie, à l'éthique, au contenu du Code de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation des responsables à la déontologie, à l'éthique et au contenu du Code de l'information</li> </ul>	Court et moyen termes	CIERRO, CFPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de concertation et de solidarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instituer un cadre de concertations professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un cadre de concertation professionnelle</li> </ul>	Court et moyen termes	MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours excessifs aux pigistes sans formation professionnelle ni statut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les pigistes et régulariser progressivement leur statut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et intégration progressive des pigistes</li> </ul>	Court terme	MC/MTESS

**b) Les journalistes et les techniciens**

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de spécialistes dans les différents domaines thématiques dont les thèmes du développement rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionner et spécialiser les concepteurs et animateurs de programmes et de contenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionnement et spécialisation des concepteurs et animateurs de programmes et de contenus</li> </ul>	Moyen terme	CIERRO, CFPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de techniciens pour le choix, la maintenance et le dépannage des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les effectifs et perfectionner les techniciens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des effectifs et perfectionnement des techniciens</li> </ul>	Moyen et long termes	CIERRO, CFPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de secrétaires de rédaction qualifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les effectifs et perfectionner les secrétaires de rédaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des effectifs et perfectionnement des secrétaires de rédaction</li> </ul>	Moyen et long termes	CIERRO, CFPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance dans la connaissance et la maîtrise des NTIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informer les journalistes sur les possibilités et les opportunités des NTIC et les initier à leur exploitation optimale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information des journalistes sur les possibilités et opportunités des NTIC et initiation à leur exploitation optimale</li> </ul>	Court et moyen termes	CIERRO, Université de Ouagadougou, DELGI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance dans la maîtrise de la déontologie et de l'éthique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier les journalistes à l'éthique et à la déontologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation des journalistes à l'éthique et à la déontologie</li> </ul>	Court et moyen termes	MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance des textes juridiques et réglementaires en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgariser les textes juridiques et réglementaires en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation des textes juridiques et réglementaires en vigueur</li> </ul>	Court et moyen termes	MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non maîtrise des techniques d'animation et rédactionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier des journalistes aux techniques d'animation et rédactionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionnement des journalistes en techniques d'animation et rédactionnelles</li> </ul>	Court et moyen termes	CIERRO, CFPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance des approches et méthodes participatives pour le développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier les journalistes aux approches et méthodes participatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation des journalistes aux approches et méthodes participatives</li> </ul>	Court et moyen termes	Structures spécialisées

## **STRUCTURES DE FORMATION**

La commission a constaté l'existence de nombreuses structures de formation dotées de compétences diverses. Tout en tenant compte des propositions contenues dans les documents de base, à savoir les résultats de l'étude sur la formation, la commission déplore:

- le manque d'adéquation entre l'offre et la demande de formation;
- l'insuffisance de la concertation entre les structures de formation.

Les propositions de la commission sont contenues dans le tableau ci-après: «Les structures de formation et les formateurs».

## LES STRUCTURES DE FORMATION ET LES FORMATEURS

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le sous-équipement des structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper les structures de formation en NTIC, en laboratoires et outils de formation adéquats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper les structures de formation des NTIC, laboratoires et outils de formation adéquats</li> </ul>	Moyen et long termes	Structures concernées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de concertation entre structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutionnaliser un cadre de concertation périodique entre structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutionnalisation d'un cadre de concertation périodique entre structures de formation</li> </ul>	Court terme	Gouvernement/ MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de formateurs, non-perfectionnement et non-spécialisation des formateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instituer un cadre de concertation périodique entre employeurs et structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutionnalisation d'un cadre de concertation entre employeurs et structures de formation</li> </ul>	Court terme	Ministère de l'emploi et du travail, MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de concertation entre employeurs et structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionner et spécialiser les formateurs, former de nouveaux formateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionnement et spécialisation des formateurs et formation de nouveaux formateurs</li> </ul>	Moyen et long termes	MC, structures de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance de la demande et de l'offre en termes qualitatif et quantitatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des études périodiques pour évaluer et suivre le marché de l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'études sur le marché de l'emploi</li> </ul>	Court terme	MC, MESSRS, METSS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance des offres de formations disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Editer et vulgariser des plaquettes sur chaque structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Edition et vulgarisation de plaquettes par chaque structure de formation</li> </ul>	Court terme	Structures de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de mécanisme formalisé d'échange d'expériences, de spécialistes et de matériels et équipements de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser un mécanisme de coopération et d'échanges entre structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formalisation d'un mécanisme de coopération et d'échanges entre structures de formation</li> </ul>	Court et moyen termes	MC et structures
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inadaptation et insuffisance d'harmonie des contenus de formations dispensées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter et harmoniser les contenus des formations à la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation et harmonisation des contenus de formation à la demande</li> </ul>	Moyen terme	MC et structures de formation

Problèmes	Solutions	PLAN D'ACTION		
		Actions	Période d'exécution	Structures d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de structure de formation aux métiers du livre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir un centre de formation aux métiers du livre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture d'un centre de formation aux métiers du livre</li> </ul>	Moyen et long termes	MC, MCA, partenaires du développement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non prise en compte des volets formation dans les conventions d'acquisition d'équipements (ou leur non-exécution)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure la formation et veiller au respect des volets formation dans les conventions et les politiques d'équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la formation dans les conventions et politiques d'équipements</li> </ul>	Court, moyen et long termes	Toutes structures, plus MEF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de la coopération et des échanges d'expériences entre structures médiatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser un mécanisme de coopération et d'échange d'expériences entre structures médiatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation d'un mécanisme de coopération et d'échange d'expériences entre structures médiatiques</li> </ul>	Court et moyen termes	MC et médias
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de modules de formation à la carte notamment sur les approches et méthodes participatives dans les programmes des écoles professionnelles et autres structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les approches et méthodes participatives dans les programmes de formation des écoles professionnelles et toute autre structure de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des approches et méthodes participatives dans les programmes de formation des écoles professionnelles et toute autre structure de formation</li> </ul>	Moyen et long termes	MC et structures de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fiches d'évaluation-type de l'impact de la communication pour le développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier des recherches en vue d'identifier et d'harmoniser un contenu de fiche d'évaluation-type de l'impact de la communication participative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation de recherches en vue d'identifier et d'harmoniser les outils d'évaluation</li> </ul>	Moyen et long termes	MC, MESSRS, structures de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de formateurs initiés aux approches et méthodes participatives au sein des structures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les formateurs aux approches et méthodes participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation des formateurs aux approches et méthodes participatives</li> </ul>	Court, moyen et long termes	MC, structures de formation

### Les outils et supports de formation

En ce qui concerne les outils et supports de formation les plus adaptés, la commission a retenu que le choix de l'outil le plus pertinent dépend du contexte, de la nature, des objectifs et des bénéficiaires de la formation. Il en est de même pour les moyens à mettre en œuvre pour assurer la formation des différents acteurs.

### Besoins en information/communication

Les besoins recensés par la commission I sont les suivants:

Thèmes/ contenus	Equipements/ infrastructures	Autres
<ul style="list-style-type: none"><li>• Campagne d'information</li><li>• Echange de programmes radios</li><li>• Programmes radio et télévision pour le monde rural</li><li>• Presse en langues nationales</li><li>• Meilleure distribution des journaux, surtout dans les zones rurales</li><li>• Documentaires sur le développement rural.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Equipements audiovisuels</li><li>• Radio locale</li><li>• Télévisions régionales</li><li>• Outils de communication de proximité</li><li>• Outils de communication traditionnelle</li><li>• Clubs de lecture</li><li>• Clubs d'écoute radio-télévision</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Electrification des zones rurales</li><li>• Développement du réseau téléphonique</li><li>• Centres locaux d'information</li><li>• Ligne «communication» dans les budgets de l'Administration, des ONG, des projets et programmes de développement</li><li>• Réseaux de communication provinciaux</li><li>• Structures de communication départementales</li></ul>

### Les besoins en matière de communication éducative (moyens de communication de proximité)

De façon plus détaillée, les besoins recensés par les documents validés à l'atelier national sont regroupés sous trois rubriques thématiques. Il s'agit des besoins en:

- a) communication sociale;
- b) communication éducative;
- c) communication institutionnelle.

Ces besoins se présentent comme suit:

- Une meilleure desserte télévisuelle en zones rurales.
- L'aide à l'acquisition de postes téléviseurs par les populations.
- La création de télé-clubs d'écoute télévisuelle collective dans les villages desservis par la télévision.
- L'augmentation des productions nationales télévisées avec une part importante de documentaires sur les expériences de développement en milieu rural.
- L'implication des populations rurales dans l'élaboration des programmes télévisés consacrés au développement.
- Une meilleure couverture radiophonique du territoire.
- L'implication de radios rurales locales.
- L'implantation de radios régionales.
- L'incitation à la création de radios communautaires ou associatives consacrées au développement du monde rural.
- L'incitation des structures et organismes intervenant en zones rurales à favoriser l'émergence de journaux en langues nationales dans les différentes régions du pays.

- L'incitation de la société civile à créer des titres de presse privée dans les localités autres que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.
- La création d'un réseau viable de distribution de journaux et périodiques sur l'ensemble du territoire.
- L'acquisition de matériels techniques de sonorisation pour la mobilisation sociale des populations (mégaphone, équipements de sonorisation, etc.).
- L'installation de cabines téléphoniques et de télécentres publics et privés pour les communications des populations rurales (téléphones, télécopie, Internet).
- La création de centres de documentation contenant des ouvrages techniques et généraux sur le développement en français et en langues nationales.
- La formation des agents techniques et des animateurs en techniques de communication participative et en IEC.
- L'alphabétisation des communautés en langues nationales.
- L'acquisition de matériels de projection vidéo et cinéma.
- L'acquisition de diaporamas, de magnétophones et de caméscopes.
- L'équipement des groupements et associations en radio cassettes.
- L'élaboration des outils GRAAP.
- La confection de boîtes à images, de tableaux-langages et de figurines.
- L'implantation de radios-clubs et de télé-clubs d'écoute.
- La confection d'affiches et de fiches monographiques.
- L'acquisition d'appareils photos.
- La fabrication de journaux en langues nationales.
- L'implantation de radios rurales locales.
- L'acquisition de groupes électrogènes pour les séances d'animation et de formation.
- La formation aux méthodes GRAAP, SARAR, MARP.
- Des conférences, débats et ateliers.
- La multiplication des unités de démonstration.
- La multiplication des visites guidées.

### **RECOMMANDATIONS**

La commission a retenu les recommandations suivantes:

#### **Aux Pouvoirs publics**

- Le Gouvernement du Burkina opte pour une Politique nationale de communication pour le développement. C'est ainsi le premier pas. Il devra cependant franchir le second pas qui consiste à dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette Politique, car il ressort que de nombreux services n'ont pas le minimum d'équipements nécessaires à la formation, à la réalisation et à la diffusion des informations pour le développement.

- Dans de nombreuses structures de formation, les programmes sont muets en ce qui concerne la formation en communication pour le développement. Il est une nécessité de premier ordre que les programmes de formation des écoles comme l'Ecole nationale des eaux et forêt (ENEF) de Dindéresso et le Centre agricole polyvalent (CAP) de Matourkou, consacrent une large part à la communication pour le développement, notamment aux techniques d'animation, de vulgarisation, de conception, de réalisation et d'exploitation des outils de communication de proximité.
- On a pu constater, tout au long des enquêtes, l'insuffisance de personnel qualifié pour la conception et la fabrication des supports indispensables à une bonne communication. Il appartiendra à l'Etat de former ses agents dans ce domaine. L'adoption d'une politique ministérielle en Conseil des Ministres peut favoriser la matérialisation au plan national de cet objectif global.
- Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) a formé ses agents de terrain en communication pour le développement courant février 99. Ce type de formation devra être étendu à tous les acteurs du milieu rural: agents de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'éducation, etc. Un accent particulier devra être mis sur le personnel (journalistes et animateurs) des radios publiques comme privées.
- La mise en œuvre de telles recommandations présuppose l'existence de formateurs et de chercheurs universitaires éprouvés. Une coopération doit s'instaurer entre les Ministres en charge de la fonction publique, des enseignements et de la recherche et le Ministère de la communication en faveur de la conception d'une politique de formation de formateurs et de chercheurs à l'Université de Ouagadougou. Des fonctionnaires de catégorie A2 ou A1 pourraient y être admis en position de stage en conservant leur salaire en vue de faire, par exemple, un troisième cycle.

Au titre des urgences, on peut retenir les mesures suivantes:

- La formulation d'une politique ambitieuse de formation et de recherche dans les domaines de l'information et de la communication.
- La généralisation de l'initiation des agents de développement aux méthodes et approches participatives.
- La mise en œuvre des réformes au Centre de formation professionnelle de l'information (CFPI), dont l'ouverture du niveau III.

- Le recrutement urgent de personnel qualifié et suffisant pour l'accomplissement des missions de la Direction générale de la radio rurale du Burkina.
- Pour des raisons de coûts et d'inadéquation des contenus des formations, l'envoi de nos étudiants et stagiaires à l'étranger devrait être fait en dernier recours. Il est souhaitable que les formations, perfectionnements et recyclages soient faits sur place au Burkina. D'où, pour le pays et l'ensemble des acteurs, la nécessité d'envisager des concertations en vue d'une politique nationale de formation en communication. Cette politique pourrait s'orienter vers une spécialisation des établissements qui existent déjà au Burkina.

Ainsi:

**L'Université de Ouagadougou**, à travers le Département des arts et communication, se consacrerait à la formation de cadres supérieurs de conception, de formateurs et de chercheurs.

Le **Centre de formation professionnelle de l'information** (CFPI) du Ministère prendrait en charge le perfectionnement dans les métiers de la communication. Ses prestations s'adresseraient aux médias burkinabé et de la sous-région, et il dispenserait davantage de formations à la carte à côté des programmes de type grande école.

Le **Centre interafricain d'études en radio rurale de Ouagadougou** (CIERRO) répondra à l'attente des radios associatives, communautaires, locales et rurales des pays membres avec l'avantage de disposer d'un statut interafricain et, surtout, d'une grande expérience de formation à la carte dans ce domaine. Le marché est exponentiel grâce au développement fulgurant de ce type de médias à la faveur de la démocratisation politique en Afrique.

Le Ministère chargé du commerce et le Ministère de l'économie et des finances, en relation avec le Ministère de la communication et de la culture sont interpellés pour l'adoption d'une fiscalité douce en ce qui concerne l'importation des équipements et matériels destinés à la formation au sein des ministères, des ONG et des établissements d'enseignement.

- La bonne connaissance des réalités de la communication au Burkina est indispensable à l'optimisation des résultats de toute politique sectorielle. Il est donc indispensable que les ministères chargés des statistiques nationales, des enseignements et de la recherche, et de la communication coopèrent à la tenue à jour de données fiables sur le secteur de la communication. En l'absence de ces statistiques, on prive toute démarche à vocation scientifique de support argumentaire pour créditer les analyses et les recommandations attendues afin d'optimiser la contribution du secteur au développe-

ment. Ces données accroîtront la compétitivité du secteur dans la perspective de l'intégration sous-régionale.

- Aux mêmes départements ministériels, il revient de travailler à l'émergence de sociétés de sondage, d'études de la perception des médias par l'opinion, d'études d'impact, notamment des campagnes IEC, de vulgarisation de thèmes techniques (agriculture, élevage, etc.), de promotion de l'image politique (management politique), de commercialisation (impact publicitaire), etc.

#### **Aux structures d'enseignement**

- La première recommandation est la redéfinition des programmes afin qu'ils soient plus proches des préoccupations du développement rural, d'une part, et que le produit fini soit immédiatement utilisable et efficace pour les structures demandeuses, d'autre part.
- La science et la technique évoluent très rapidement. C'est pourquoi les établissements d'enseignement doivent impérativement établir entre eux une coopération dynamique: utilisation réciproque des équipements, échanges d'expériences et d'enseignements et, surtout, participation de chaque établissement à la définition des programmes de l'autre pour une plus grande complémentarité - plutôt qu'une concurrence - dans les objectifs nationaux.

#### **Aux institutions et ONG**

- Toutes les structures de formation n'arrivent pas à faire un suivi et une évaluation. La raison invoquée est le manque de moyens. Il est donc recommandé à ces institutions de prendre des mesures appropriées pour assurer le suivi de la performance de leur produit sur le terrain, pour en déceler les insuffisances et l'adapter régulièrement aux exigences du contexte.
- Les institutions et les ONG luttent toutes pour un développement durable et pour la promotion du monde rural. Il s'avère alors indispensable qu'elles instaurent entre elles, d'une part, puis entre elles et leurs clients, d'autre part, des concertations périodiques en vue d'harmoniser le contenu des formations et d'échanger leurs expériences dans l'intérêt des populations.

#### **RECOMMANDATION COMMUNE**

- Considérant que l'extrême mobilité des personnels formés à leur poste de spécialisation annihile tout impact attendu à la suite des formations reçues, tous les employeurs (institutions publiques comme associations privées) sont invités à éviter les mutations fréquentes des communicateurs recyclés, perfectionnés ou tout simplement ayant reçu une ini-

tiation dans un établissement professionnel. Par ailleurs, il arrive bien souvent que des agents non formés occupent des places réservées à ceux ayant reçu une formation conséquente et qui sont en chômage. Aussi, il est recommandé que les structures recrutent en priorité les agents formés.

### **LISTE DES STRUCTURES DE FORMATION**

<b>Structure</b>	<b>Compétence</b>
CIERRO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs n° II</li> <li>• animateurs n° II</li> <li>• Journalistes</li> <li>• Techniciens d'exploitation</li> <li>• Techniciens de surveillance</li> <li>• Responsable gestion des radios et NTIC</li> <li>• Responsables audionumérique</li> </ul>
CFPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation au BA-BA du métier (options programme et technique)</li> <li>• Formation à la carte</li> </ul>
INADES/ Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en techniques d'animation et de communication rurale</li> <li>• Formation en recherche-action dans le domaine de la communication participative pour le développement</li> <li>• Appui/accompagnement des dynamiques organisationnelles paysannes</li> </ul>
CESAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des organisations paysannes</li> <li>• Appui aux organisations de femmes</li> <li>• Session de formation sur des thèmes relatifs à l'organisation, aux plans d'action des unions, à la gestion administrative et à la gestion financière d'organisations paysannes</li> </ul>
IPD/AOS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification régionale et aménagement du territoire</li> <li>• Programme d'eau et d'assainissement</li> <li>• Formation en genre et développement</li> <li>• Techniques documentaires</li> <li>• Planification participative</li> <li>• Micro-informatique appliquée</li> <li>• Communication sociale et médias</li> </ul>
Département arts et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journalisme</li> <li>• Communication d'entreprise</li> <li>• Relations publiques</li> <li>• Communication pour le développement</li> </ul>

- Expertise en journalisme/communication
- Etudes dans les domaines de la communication

- ENSS (Gaoua)
- Information, éducation, communication
  - Techniques d'animation
  - Méthodes actives
  - Communication interpersonnelle
  - Protection et promotion des groupes défavorisés
  - Organisation de la solidarité nationale

### **Autres structures**

- DVA
- Techniques d'exploitation audiovisuelle
  - Vulgarisation agricole
  - Vulgarisation scientifique et technique
  - Techniques d'animation en milieu rural
- DFVAF
- Techniques d'animation de groupe
  - Vulgarisation des techniques de protection de l'environnement
  - Dessin pédagogique
- PNGT
- Gestion des terroirs
  - Développement intégré
- GRAAP
- Production de matériels pédagogiques
  - Techniques d'animation en milieu rural
  - Auto-promotion paysanne
  - Appui et suivi d'animateurs
- FNGN
- Organisation paysanne
  - Développement communautaire
  - Approche participative
- Tin Tua
- Presse rurale
  - Alphabétisation
  - Agriculture
  - Elevage
  - Santé
  - Banques de céréales
  - Gestion
- AVLP
- Agriculture
  - Elevage
  - Santé
  - Environnement
  - Banques de céréales
  - Education formelle et informelle
  - Promotion féminine

- CNESA
- Information, éducation, communication (IEC)
  - Animation dans les quartiers et dans les localités

## **RAPPORT DE LA COMMISSION II**

### **LES MÉDIAS, LA COMMUNICATION SOCIALE ET LES NTIC**

Le mercredi 26 et jeudi 27 juillet se sont tenus dans la salle de réunion de l'ABCERQ les travaux de la Commission II de l'atelier national de définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural.

Dans les termes de mandat de l'atelier, la commission avait pour mission:

- d'examiner le rôle et la place des médias (nouveaux et traditionnels) dans le PNCDR;
- de débattre de la communication sociale, des missions de service public et des potentialités qu'offrent les NTIC;
- de débattre des thèmes et sujets prioritaires à promouvoir dans les médias et dans la production des outils de communication.

Après quelques tâtonnements le premier jour pour le choix de la démarche à suivre, les membres de la commission ont, unanimement, retenu d'adopter la démarche suivante:

1. Examen et validation ou non des différents points (qui relèvent de la mission de la commission) du document «synthèse des études thématiques et sectorielles».
2. Examen et validation ou non du document sur la «synthèse des concertations régionales sur la définition d'une PNCDR».
3. Examen et validation ou non de «l'avant-projet de PNCDR au Burkina Faso».

A l'issue des débats ouverts et enrichissants, les membres de la commission, après s'être accordés sur l'essentiel de l'étude, ont proposé:

- des corrections de formes;
- la reformulation de certaines recommandations;
- et l'ajout de nouvelles recommandations susceptibles d'enrichir et de parfaire l'étude.

### **SYNTHÈSE DES ÉTUDES THÉMATIQUES ET SECTORIELLES**

#### **Sous-thème «Presse écrite, publique et privée»**

La commission propose:

- De reformuler la recommandation relative à «la création de messageries de presse» comme suit: «encourager la création de messageries de presse». La presse écrite au Burkina se caractérise par sa très faible circulation. Il faut encourager la création d'une messagerie qui prendrait la forme d'une coopérative. Des études ont été réalisées dans ce sens par le Ministère. **Le reste du paragraphe sans changement.**
- Dans la recommandation sur **la réforme de l'aide de l'Etat à la presse privée:** Remplacer le paragraphe «En l'absence d'une structure de contrôle de diffusion... l'aide de l'Etat» par «revoir entièrement la structure de la commission paritaire dans le sens d'une plus grande autonomie et transparence dans le choix de son président par la profession».
- Dans la recommandation sur **l'enregistrement des titres:** ajouter «En direction du Parquet, veiller au respect des formes légales de la déclaration».
- Dans la recommandation sur l'assainissement du secteur de l'imprimerie, en lieu et place «d'assainissement», prendre «organisation».

**Sous-thème «La presse audiovisuelle publique et privée (radio et télévision)»**

La commission propose *en lieu et place* de la recommandation **Plan de décentralisation de la radio et de la télévision** de *prendre* la recommandation suivante:

**Plan de régionalisation de la radio et de la télévision:** «Pour prendre en compte les besoins spécifiques des communautés de base en information et en communication, l'Etat doit opter pour un système de régionalisation de la radio et de la télévision. Cette option de régionalisation devra s'accompagner d'une dynamique de partenariat multisectoriel (Pouvoirs publics, privés, associations, partenaires au développement). Ce système de régionalisation donnera aux populations le double avantage d'avoir une ouverture au monde par le réseau de diffusion national ainsi qu'une diffusion de proximité prenant en compte leurs préoccupations locales en information et en communication. Dans un premier temps, ce système de régionalisation pourrait concerner quatre régions Est, Ouest, Nord et Sud. Il s'agit, par ce découpage, de s'inscrire dans une perspective prenant en compte, les dimensions linguistiques et culturelles des régions».

**Sous-thème «Les technologies et infrastructures de la radio-diffusion, de la télévision et de la presse écrite»**

La commission propose:

- De *renvoyer* le paragraphe «la mise en Internet des programmes de la RNB. public commuté» au sous-thème

«Études sur les télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)».

- De *compléter* le titre de la recommandation sur le plan de la gestion des radios FM par la recommandation sur le plan de la gestion des radios FM publiques et privées *En lieu et place* de «nécessité de décentraliser les acteurs», mettre «nécessité de moderniser».

**Sous-thème «Études sur les télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).»**

Pour ce sous-thème, la commission propose:

- La *reformulation* de la **recommandation à la FAO** de la façon suivante: «Recommandation à la FAO, au Ministère chargé de la communication, à la DELGI». L'étude a mis en évidence que les TCP peuvent être des outils performants exploitables par les populations rurales pour satisfaire plusieurs types de besoins, de même, compte tenu de la bonne disponibilité et de l'intérêt manifesté par les partenaires nationaux et internationaux de développement, il est proposé la mise en cohérence des différentes études faites sur les TCP (celui du PNCDR et celui de la DELGI) pour en faire un projet unique «TCP du Burkina» et de conjuguer leurs efforts pour la mise en œuvre d'un projet pilote de TCP dans une zone rurale (à définir de commun accord) en vue de tirer le maximum d'enseignements nécessaires à la vulgarisation dans les autres zones rurales du Burkina.

Dans le cadre de ce projet pilote, l'atelier recommande à la FAO, partenaire au développement du Burkina, de soutenir fortement et de participer à la mise en œuvre du projet pilote.

- La *reformulation* de la **recommandation à la DELGI** de la façon suivante: «La DELGI définit les plans en matière informatique. Les consultants recommandent par conséquent le concours de la DELGI dans les actions suivantes:
  - appuyer l'ONATEL par le réseau TCP;
  - prendre en compte, dans le cadre de la politique de décentralisation du nouveau plan de l'infrastructure nationale d'information et de communication, la formation des personnes au sein de institutions;
  - appuyer les Ministères utiles pour le développement».
- Dans la recommandation aux Ministères présents en zone rurale, remplacer «site global ou centre serveur» par «centre de ressource d'information et de communication communautaires».

Au niveau de ce sous-thème, la commission propose également la prise en compte des nouvelles recommandations suivantes:

- Compte tenu de la non concordance des données techniques sur les NTIC contenues dans cette étude avec d'autres études spécifiques réalisées par le MC, le MEF, la DELGI et l'ONATEL sur l'infrastructure nationale d'information et de communication du Burkina 2000-2004, la commission recommande qu'il y ait une synergie entre la PNCD et le Plan de l'infrastructure nationale d'information et de communication (PINIC) afin de permettre la mise en cohérence des politiques d'action dans le domaine des NTIC et la mise à disposition de données fiables ainsi que les perspectives de développement futur.
- Recommandation à l'adresse de la presse publique et privée et de la DELGI «la commission recommande la redynamisation du réseau national de l'information et de la communication (RENIC) relatif aux NTIC en vue de la mise en place rapide du nœud d'accès à Internet pour la presse».

A l'attention de la DELGI, «accélérer l'installation du serveur d'accès Internet de la presse à l'AIB».

La commission a salué l'heureuse initiative de la DELGI d'attribuer des comptes électroniques sans frais aux agents publics de l'Etat et l'a encouragé à poursuivre dans ce sens.

#### **Sous-thème «Outils de communication de proximité»**

- Au niveau de la recommandation 4, en lieu et place de «l'introduction», remplacer par «encourager».
- Au niveau de la recommandation 7, en lieu et place de «l'équipement des structures d'appui» mettre «l'équipement de ces institutions».
- Au niveau de la recommandation 8, remplacer «la conduite de la recherche» par «la nécessité d'effectuer des études permettant l'élaboration de fiches adéquates d'évaluation».

#### **Sous-thème «Des moyens de communications traditionnels»**

##### ***Synthèse des concertations régionales sur la définition d'une politique nationale de communication pour le développement rural***

La commission propose la prise en compte de la recommandation suivante:

- Recommandation à l'adresse des Pouvoirs publics (Etat) et responsables de la presse privée: «Encourager les médias à travailler pour assurer une meilleure visibilité de l'action des ONG et associations de développement par un allègement des facturations et, à terme, par leur suppression».
- Recommandation à l'adresse des organisations de masse: l'implication effective des organisations et des communautés de base aux différentes étapes de réalisation des activités du

projet afin qu'elles s'approprient progressivement le projet en vue d'assurer sa pérennité.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION III**

### **RÉFORMES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

La commission III composée de MM. Luc Adolphe Tiao, Président, Balima Serge Théophile et Jean-Pierre Ilboudo, Rapporteurs et des membres suivants: Badiara Léon, Badini Ousséni, Bologo Abdoulaye, Da San Yvonne, Dabiré Jean-Louis, Demé Ali, Dramé Seydou, Idani Boubacar, Kaboré Assita, Kaboré Karim, Kohio Mathieu, Kyelem Claire, Nadia Marie, Nana Mahama, Ouedraogo Mahamoudou, Ouédraogo Rasmané, Ouédraogo Salif, Ouédraogo Rock, Ouiminga Harouna, Poda Amédé, Poda Isabelle, Sagnon Amadou, Sanon Victor, Somda Jean-Louis, Somé Marcel, Traoré Désiré, Zanou Charlemagne, était chargée d'examiner l'avant-projet de politique et les axes d'orientation du plan d'action.

Elle a débattu des réformes institutionnelles et juridiques et des objectifs, rôles, missions et fonctions de la Politique nationale de communication pour le développement au Burkina Faso.

La commission a commencé ses travaux par la validation de l'étude sur le cadre juridique et institutionnelle, conformément aux termes de mandat de la commission.

### **VALIDATION DE L'ÉTUDE SUR LE CADRE JURIDIQUE**

Les membres de la commission ont entendu la présentation des consultants Dramé et Kohio sur le document relatif au cadre juridique.

Il ressort de cette présentation que le Burkina Faso dispose de beaucoup de textes de loi sur la communication qui malheureusement ne sont pas tous adaptés au contexte de la communication pour le développement.

Ils ont souligné le fait que le CSI a été créé en application du Code de l'information.

Ils ont indiqué qu'un nouveau texte a été adopté à l'Assemblée Nationale (loi organique N. 020-2000/AN, portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'information et qui fait que dorénavant, le CSI soit établi par loi et non par décret, ce qui change les modalités de désignation de ses membres.

D'autre part, l'article 101 de la Constitution du 11 juin 1991 garantit la liberté d'expression ainsi que l'accès à l'information.

Plusieurs décrets régissent le domaine de l'information et de la presse qui sont relatifs à des domaines comme la vente des journaux et la radiodiffusion sonore.

Ces textes présentent beaucoup plus de faiblesses car ils sont orientés vers une communication verticale; les structures de communication sont renfermées sur elles-mêmes et les textes ne sont pas en synergie entre eux; chacun dans son domaine se spécialise et croit faire de son mieux.

La communication pour le développement est multisectorielle et participative, ce qui est contraire au caractère vertical de ces textes de lois et des structures régissant le domaine de l'information et de la communication au Burkina Faso. D'où la nécessité de leur relecture et de leurs réformes dans le cadre de la Politique nationale de communication pour le développement.

Les consultants ont suggéré dans leur étude que la structure de coordination chargée de la mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement ne devrait pas être forcément logée au Premier Ministère; il faudrait peut-être créer une structure du genre CENI.

La commission n'a pas suivi les consultants sur cette proposition.

Quant aux formes juridiques les plus adaptées pour les organes de presse d'Etat, les consultants ont proposé l'EPA parmi plusieurs formes juridiques qu'ils ont au préalable analysées parce que, entre autres raisons, la presse coûte très chère et que l'on a besoin de l'aide de l'Etat.

Il faut changer les statuts de ces organes de presse et opérer un désengagement progressif de l'Etat du secteur de la presse.

Les discussions ont beaucoup porté sur cette notion de désengagement.

Plusieurs questions ont également été posées comme celles-ci: Peut-on prendre des mesures conservatoires par rapport à l'ouverture de l'espace médiatique au Burkina Faso? Le décret sur la carte d'identité des journalistes n'est-il pas en contradiction avec l'approche de la communication pour le développement qui veut que la communication ne soit pas seulement l'apanage des spécialistes mais qu'elle mobilise d'autres agents de développement comme les instituteurs, les vulgarisateurs, les techniciens de la santé, de l'élevage, des services sociaux?

Les membres de la commission ont souhaité que le législateur puisse participer à la définition du délit (diffamation); cela pourrait éclairer le législateur?

Des suggestions ont été faites sur les parties des textes à soumettre à la relecture: par exemple, à la page 48 du document de synthèse, les membres de la commission ont estimé que le décret n. 95-306/PRES/PM/du 1er août 1995 portant Cahier des charges des radios sonores et télévisuelles au Burkina Faso est restrictif lorsqu'on pense aux apports des nouvelles technologies de l'information et de la communication; il faut aussi revoir le dernier paragraphe relatif au rayonnement du signal des radios.

Il est nécessaire que les consommateurs des médias soient associés à la suspension de certains programmes.

Le dernier alinéa de la page 49 pose problème; il faut revoir la définition «Interdiction de faire le jeu des partis politiques».

P50: revoir l'arrêté n.°95-060/MCC/MAT du 18 dec.1995 portant demande d'autorisation de création des stations et d'exploitation de fréquences.

P51: revoir les dispositions qui ciblent seulement les fonctionnaires (Art. 110); en faire une disposition qui concernerait les agents qui travaillent dans les médias (protection des hommes de médias).

P52: Revoir le décret 95-304 relatif à la détention des parts sociales dans le capital d'une station de radiodiffusion (Art. 18).

L'analyse critique des textes doit amener le législateur à créer des synergies entre les dispositions du Code pénal et celles de l'information; ces dispositions sont contradictoires.

Les nouvelles dispositions de la Loi organique 020-2000/AN sont contradictoires avec les limites du CSI.

La commission a été informée de l'existence de deux nouveaux textes légaux sur la radio et la télévision.

La commission a souhaité que soit rédigée une recommandation sur l'emprisonnement des journalistes; il faudrait qu'il ne soient pas du tout emprisonnés.

Désengagement de l'Etat? qu'est ce que cela veut dire? revoir la question.

Gestion des fréquences; radios associatives; de proximité.

Contradictions entre le CSI, l'ARTEL, l'ONATEL.

Les dispositions légales dans le domaine des radios communautaires sont dépassées (définition de la localité, de la région/département situés à 100km du chef-lieu de la province de Gourma. RFI va jusqu'à 140 km. Quelle type de radio est-ce?)

Revoir les critères du CSI sur la définition des radios locale, régionale et nationale.

Une proposition de réforme juridique a été proposée.

L'impression générale de la commission sur les textes juridiques est que d'un côté on libéralise et de l'autre on corse.

**La commission a validé l'étude à 17h37 sous réserve des amendements.**

### **VALIDATION DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS ISSUS DES CONCERTATIONS REGIONALES**

La commission III a validé les résultats et les recommandations des concertations régionales à 17h 54. Elle a proposé que soit ajouté au rapport une introduction qui contiendrait les termes de mandat des rencontres régionales, la liste des provinces regroupées et une conclusion qui contiendrait les problèmes généraux (communs) et les problèmes spécifiques.

Dans la partie «Problèmes institutionnels et contraintes», il a été suggéré que soit mentionnée l'absence des maisons de jeunes et de la culture (lieu de rencontre et de socialisation des jeunes).

### **27/7/00 EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

La commission a repris ses travaux le jeudi par l'examen de l'avant-projet de la Politique nationale de communication; le texte a été revu dans son agencement et la commission a décidé de lui donner la structure suivante après avoir revu le contenu du rapport d'une manière minutieuse et détaillée:

INTRODUCTION

I- CADRE CONCEPTUEL

II-ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNICATION AU BURKINA  
FASO

III - JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA PNCD

IV - PLANS D'ACTION

V - RECOMMANDATIONS.

Ce consensus a été obtenu après de longues discussions sur le nombre d'objectifs à sélectionner.

Par rapport aux réformes institutionnelles et juridiques, la commission a fait les propositions suivantes:

- relecture des textes juridiques relatifs au Conseil supérieur de l'information;
- relecture du Cahier des charges des radios associatives et communautaires;
- relecture du Code de l'information;
- révision des arrêtés et actes administratifs relatifs aux conditions de production et de couverture des événements d'actualité (reportages sur le terrain).

### **PROPOSITIONS DE RÉFORMES JURIDIQUES SUR LES RADIOS ASSOCIATIVES OU COMMUNAUTAIRES**

Dans le but de permettre aux radios associatives ou communautaires de jouer pleinement et efficacement leur rôle d'outils de communication de proximité, il est indispensable d'assouplir les clauses jugées extrêmement contraignantes qui régissent leurs rapports avec le Conseil supérieur de l'information.

Ces clauses ou dispositions contenues dans le Cahier des charges empêchent l'éclosion de ces radios dont le rôle de sensibilisation, d'information et d'éducation n'est plus à démontrer.

Il s'agit notamment des dispositions relatives au recrutement d'au moins un ou deux professionnels, du paiement de la redevance ONATEL, du paiement des taxes dues au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).

Dans cette perspective, les propositions de réformes suivantes doivent être prises en compte pour encourager et stimuler les éventuels promoteurs des radios associatives ou communautaires:

- Ainsi le nouveau dispositif juridique devra autoriser ces radios à employer un personnel capable d'animer et de gérer une radio sur la base d'une formation qu'il aura reçu dans une structure spécialisée dans le domaine de la communication.
- En ce qui concerne la redevance ONATEL, il serait souhaitable qu'elle soit supprimée au titre des radios associatives ou communautaires et que cette redevance soit uniquement appliquée aux radios commerciales.

- Enfin la taxe du droit d'auteur pourrait faire l'objet d'une imposition à montant forfaitaire à déterminer selon que la radio appartienne à une province, à une ONG ou à une association.
- Dans tous les cas, le nouveau dispositif juridique à définir devra prévoir un régime de faveur au profit des médias associatifs ou communautaires.
- La commission a fait une proposition de réformes spécifiques sur les radios associatives ou communautaires qui devraient être prises en compte par les Pouvoirs publics.

# ANNEXE I

---

## **LES POLITIQUES NATIONALES DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT À TRAVERS SEPT ANNÉES D'EXPÉRIENCE DE LA FAO EN AFRIQUE FRANCOPHONE ET LUSOPHONE: MÉTHODOLOGIE ET LEÇONS APPRISSES**

par Jean Pierre Ilboudo (Ph.D) Spécialiste de la communication pour le développement, SDRE, FAO/Rome.

### **DÉFINITIONS DES POLITIQUES, STRATÉGIES NATIONALES ET STRATÉGIES SECTORIELLES DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

#### ***DÉFINITIONS***

Définir une politique de communication pour le développement, c'est reconnaître l'importance et la nécessité d'élaborer des instruments de structuration et de cohérence pour une action globale dans le domaine de la communication.

La politique nationale de communication est à la fois un cadre de référence pour les partenaires de la coopération bi et multilatérale et un guide d'action pour les acteurs nationaux du développement.

Elle définit les objectifs généraux et spécifiques à atteindre, ces derniers devant être intimement liés aux grandes options et orientations du développement économique, politique, culturel et social du pays.

Elle fait l'état des lieux de chaque outil/média dans le contexte général de la situation de la communication du pays et en fonction de ce qu'elle peut apporter comme appui au développement de tous les secteurs et domaines du développement. Cet état des lieux met en exergue les atouts des systèmes et moyens d'information et de communication et indique les contraintes de ces systèmes afin de permettre d'élaborer des analyses fines et qualitatives qui permettent ensuite d'élaborer des plans d'action à court, à moyen et à long termes dont la mise en œuvre constitue l'étape ultime d'un nouvel exercice pratique et concret.

Les stratégies de communication multimédia viennent en appui à la réalisation des objectifs et activités des projets et programmes de développement. Il s'agit de traduire en termes de communication les activités et actions qui sont susceptibles de lever tout ou partie des contraintes identifiées pendant l'analyse de la mise en œuvre des activités d'un programme ou projet de développement.

La stratégie de communication reste sectorielle et est nécessaire pour tout projet ou programme de développement. Elle doit être élaborée pendant la phase de formulation des projets ou programmes; dans tous les cas, elle doit susciter et accompagner la concertation et le dialogue entre tous les partenaires et acteurs du programme ou du projet. Elle doit se baser sur la méthodologie de l'approche participative au regard des étapes de laquelle elle devrait indiquer par ailleurs les outils de communication les plus appropriés pour leur réalisation.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA DÉFINITION DES POLITIQUES DE COMMUNICATION**

### **Interdépendance entre la communication et les autres secteurs et domaines du développement**

Le problème fondamental est la relation à établir entre la communication – infrastructures et activités – d'une part, et les objectifs nationaux, d'autre part, ou en d'autres termes, l'intégration du développement de la communication dans les plans de développement général.

Comme la communication n'est pas un secteur séparé et autonome, l'interdépendance, plus marquée peut-être dans ce domaine que dans d'autres, fait qu'il est essentiel de formuler des politiques de communication ne se limitant pas à l'information, ou encore aux médias, mais prenant en considération tous les moyens qu'une société peut utiliser pour ses objectifs généraux de développement.

Il ne faut pas oublier que les politiques de communication vont de pair avec celles qui sont formulées dans d'autres domaines – éducation, agriculture, élevage, culture et hydraulique – et doivent être conçues pour les compléter.

Il doit y avoir une interface entre la communication et ces autres secteurs de façon que la communication favorise les services sociaux, agricoles, éducatifs et autres.

### **Pour une nouvelle approche du développement de la communication**

D'un autre côté, ces politiques ne doivent pas être utilisées que pour des questions de structures et de matériel, ni pour dicter le contenu de la communication ou restreindre l'expression des diverses opinions.

La préoccupation principale touche aux conséquences des nouvelles approches du développement de la communication, son rôle, et ses systèmes. L'ancien modèle de développement utilisait la communication surtout pour la diffusion de l'information, pour faire comprendre à la population les «bénéfices» que

promet le développement et les «sacrifices» qu'il exige, et pour lui inspirer le désir de suivre les leaders.

On reconnaît aujourd'hui et maintenant que ce modèle, dans les pays en développement, a profité à ceux qui étaient déjà privilégiés au sein de la communauté plus qu'aux marginaux et que le fossé qui existe entre les riches et les pauvres se ne réduit pas. Ce qui est donc essentiel, ce sont les conséquences de la nouvelle stratégie du développement pour les politiques de la communication.

Si l'on garde présent à l'esprit ce nouveau modèle de développement qui implique la participation de la population aux affaires de la nation, et qui permet à chaque citoyen d'affirmer son identité personnelle ou culturelle, l'objectif essentiel de toute politique de la communication, particulièrement pour les pays en développement, doit être de fournir à chaque pays les infrastructures, et en particulier les télécommunications, les médias et les outils de communication les plus adaptés à ses besoins.

Certes, le développement économique, industriel et technique joue un rôle important dans l'élévation du niveau de vie des peuples et des nations, et doit donc être poursuivi et renforcé.

Mais, là comme ailleurs, la finalité étant l'homme, la communication entre les hommes est une condition fondamentale de leur épanouissement qualitatif et de celui des sociétés dans lesquelles ils vivent. C'est l'existence de cette communication et de sa démocratisation qui peuvent contribuer à l'avènement de cet autre développement et à la qualité de vie plutôt que de les fonder exclusivement sur la variété et la quantité de biens produits.

### **Pour une communication à dimension humaine**

S'il est vrai que la communication ne peut à elle seule engendrer le développement, il est aussi vrai qu'une communication insuffisante rend le développement plus lent et plus difficile, en même temps qu'elle entrave la participation populaire. La plupart des gouvernements des pays en développement en ont conscience. A cet égard, il faut souligner l'importance du fait que les populations ont de plus en plus conscience de la nécessité de ces changements. Cette conscience est d'ailleurs un facteur puissant qui leur permet d'organiser et de se préparer au changement. Pour que ce soit possible, la communication ne doit pas être le monopole des médias, mais doit être le fait des instituteurs, des vulgarisateurs agricoles et des vulgarisateurs chargés de l'action sanitaire qui ont un rôle à jouer pour créer progressivement un climat de lucidité et éliminer des craintes que le processus de changement provoque parfois dans l'esprit des hommes.

La formulation des politiques de la communication devrait favoriser la mobilisation des ressources nationales, renforcer la coordination des infrastructures existantes ou envisagées, fon-

der des choix rationnels en ce qui concerne les moyens (notamment techniques et technologiques), faciliter la satisfaction des besoins des plus démunis et l'élimination des déséquilibres les plus évidents (rural/urbain, masses/élites).

### **La mise en oeuvre de la politique passe par un cadre juridique et institutionnel approprié**

La question du cadre institutionnel est au centre de la définition des politiques nationales de communication pour le développement. En effet, la formulation d'une politique s'applique habituellement sur une législation nationale, qui est parfois de nature constitutionnelle et générale, et parfois de caractère spécifique: la lecture ou la relecture de ces législations est utile pendant l'exercice de définition pour s'assurer de leur pertinence et de leur caractère complet quant à couvrir les différents aspects juridiques de la communication.

Un autre volet de cette question du cadre institutionnel est de déterminer la structure institutionnelle qui sera chargée de la mise en oeuvre de la politique de communication. La règle qui doit guider le choix de cette institution est l'intersectorialité d'une part, et ce d'un point de vue technique, mais également la force morale de la structure d'autre part, et ce d'un point de vue politique.

### **Une approche multimédia est nécessaire**

Indépendamment des systèmes politiques et presque indépendamment du niveau de développement, les structures de communication sont caractérisées par la prépondérance des médias et des technologies qui permettent l'organisation de la communication de masse.

Il est donc normal que ces aspects-là occupent une place de choix dans les politiques de communication, mais il ne faudra pas pour cela oublier les médias de groupe englobant les moyens traditionnels et ceux issus de la technologie avancée qui renferment des possibilités d'expression locale à l'échelle humaine, pouvant amener à la communication non seulement une plus grande variété de personnes et d'intérêts, mais également ouvrir à chacun les privilèges normalement réservés aux professionnels.

C'est ainsi que les moyens modernes aussi variés que les radios privées et la presse rurale peuvent permettre, par un accès facile, une participation à la vie quotidienne et locale en dépassant la communication centralisée.

Cela ne signifie nullement que seuls les non-professionnels peuvent contribuer au développement de l'expression à une échelle humaine.

La constitution d'un noyau de communicateurs bien formés et d'une collectivité créatrice est aussi indispensable à une infrastructure de communication que les propres aspects mécaniques du système.

Certes, tous les membres d'une telle communauté ne sont pas des professionnels bien intentionnés qui peuvent encourager les non professionnels et les aider à atteindre le niveau souhaitable pour assurer le meilleur rendement possible dans le processus de communication.

### **Participation et démocratie**

Les politiques de la communication sont également nécessaires en tant que préalables à la réduction des nombreuses disparités qui sont si souvent constatées. L'inégalité et la discrimination dont les femmes font l'objet dans le monde entier, constituent une parfaite illustration de cet état des choses.

Les politiques de la communication et les stratégies du développement, en tant qu'instruments nécessaires à la solution des grands problèmes de notre temps, devraient d'abord permettre aux moyens «d'information» de devenir des moyens de «communication».

Parce que la communication suppose accès, participation et échange, différents médias devraient trouver leur place dans le processus de démocratisation de la communication.

C'est à ce niveau que les liens entre la démocratisation du développement apparaissent le plus clairement.

En effet, d'une part, si les politiques de la communication doivent viser la démocratisation de la communication et si, d'autre part, ces politiques ne peuvent être conçues qu'en fonction de leur intégration dans des programmes de développement, il apparaît nécessaire d'associer les intéressés à leur formulation.

Les moyens de faire participer activement les populations dans le processus de communication à double sens est de les associer à la programmation et à des prises de décisions multiples, à condition qu'au départ une volonté politique d'aboutir à ce résultat existe.

Les politiques de communication dans les pays développés comme dans les pays en développement ne peuvent être définies et élaborées qu'avec la participation de toutes les instances qui incarnent les forces vives des pays eux-mêmes.

Pour assurer la mise en oeuvre de ces politiques et des plans qui en découlent, les pays doivent d'abord et avant tout compter sur eux-mêmes; les aides et les appuis extérieurs, dans la mesure

où ils doivent être renforcés et accrus, ne constituent qu'un apport complémentaire de la politique d'auto-développement et des efforts internes de mobilisation des ressources nationales.

Enfin, les politiques nationales de communication pour le développement doivent naturellement être conduites par les pays en développement en tenant compte de leurs situations spécifiques, des réalités et de leurs besoins propres.

### **MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNCD)**

Après ces considérations d'ordre général, il convient d'indiquer quelques considérations d'ordre méthodologique. La définition d'une politique nationale de communication pour le développement sera précédée par les étapes méthodologiques suivantes:

1. L'identification des thèmes et secteurs de la communication devant faire l'objet d'un état des lieux.
2. L'élaboration d'un document de référence pour les consultants nationaux chargés d'entreprendre les études thématiques et sectorielles; ce document doit faire ressortir clairement les grandes options du développement économique, politique, social et culturel du pays.
3. L'organisation d'un atelier pédagogique à l'intention des consultants nationaux; cet atelier a pour objectifs de rappeler l'objet, les concepts, composantes, principes, fonctions, méthodes, applications et mise en œuvre de la communication pour le développement. Sont étudiés à fond pendant cet atelier le document de base devant guider les recherches et leur donner une assise concrète et nationale (les grandes options du développement), les documents de la Division technique et les termes de mandat de chaque consultant en rapport avec les outils méthodologiques quantitatifs et qualitatifs qui devront être utilisés sur le terrain.
4. Le lancement des études thématiques et sectorielles pour une durée d'environ deux mois minimum avec l'utilisation des méthodes actives de la recherche participative.
5. L'organisation et la tenue de rencontres régionales pour identifier les besoins en information et en communication des communautés rurales; ces rencontres ont pour but d'associer les populations et tous les acteurs du développement à la base à la définition de cette politique à travers la collecte des principales propositions émanant de ces communautés. C'est à

cette occasion que sont désignés les représentants de la région ou de la province qui participeront à l'atelier national.

6. La production d'un document de synthèse des études réalisées sur le terrain ainsi que des résultats des rencontres régionales qui constituera le document de base pour les travaux de l'atelier national. Le document de synthèse met en relief les différentes problématiques, les questionnements pertinents à même de générer une interaction entre les différents partenaires du développement dans les utilisations de la communication sous tous ses aspects.
7. L'atelier national de définition de la politique nationale de communication pour le développement qui réunit: les représentants des régions et des provinces, les organisations gouvernementales et les ONG, les membres de la société civile, des confessions religieuses et les médias, ainsi que les représentants de la coopération bi et multilatérale qu'il faudrait associer dès la formulation et le lancement du projet pour susciter leur intérêt à la définition et à la mise en oeuvre de la politique nationale de communication; ceux-ci seront tenus informés régulièrement de l'évolution du projet et des progrès réalisés. L'atelier combinera des travaux en plénière et des travaux en groupe dont la préparation doit être minutieuse.
8. L'élaboration d'un programme national de communication pour le développement (sur la base des plans d'action) contenant des sous-programmes budgétisés à soumettre à une consultation des partenaires de la coopération.

### **LEÇONS MÉTHODOLOGIQUES APPRISES**

- a. Il est utile d'organiser des rencontres régionales en vue d'identifier, d'inventorier et d'analyser les besoins en information et en communication des populations.

Les résultats de ces rencontres régionales seront validés lors de l'atelier national devant définir la politique nationale de communication pour le développement.

- b. Il est nécessaire de se baser sur des documents fondamentaux relatifs aux options politiques, économiques, sociales et culturelles du pays: car une politique nationale de communication pour le développement se réfère au cadre global du développement national; elle ne se définit pas en soi et pour soi.
- c. Au-delà de la réflexion menée pour définir la politique nationale de communication pour le développement, l'atelier a été également un forum d'information et de formation; en raison du manque d'homogénéité au niveau des participants sur la

question, une mise à niveau de tous les participants s'est avérée nécessaire; pour cela, l'organisation d'un atelier préliminaire sur le rôle, le concept et la méthodologie de la communication pour le développement s'impose; cet atelier préliminaire qui pourrait occuper le premier jour de l'atelier ferait appel à des outils audiovisuels pouvant faciliter cette mise à niveau.

- d. Le document de synthèse devrait être plus étoffé sur la méthodologie et le rôle de la communication pour le développement.
- e. Pour la mise en oeuvre de la politique, l'étude sectorielle sur le cadre juridique et réglementaire de la communication devra traiter suffisamment la question des différents cadres institutionnels possibles.
- f. La constitution des groupes de travail est fonction de l'organisation de chaque pays et de ses priorités dans l'identification des études sectorielles et thématiques en amont.

Au Mali, les participants se sont constitués en cinq groupes de travail:

- Groupe I: La définition des objectifs et des missions de la PNCD.
- Groupe II: La définition du cadre juridico-administratif de la PNCD.
- Groupe III: Les médias et choix technologiques.
- Groupe IV: La formation en communication pour le développement.
- Groupe V: Les axes d'action et stratégies.

En Guinée-Bissau, les participants au séminaire se sont constitués en cinq groupes de travail:

- Groupe I: La mission, les objectifs et les aspects juridiques de la stratégie nationale de communication pour le développement.
- Groupe II: Les besoins et stratégies en matière de communication pour le développement.
- Groupe III: Le rôle et la place des médias ainsi que des supports de communication éducative dans la stratégie nationale de communication pour le développement.
- Groupe IV: La formation à la communication pour le développement
- Groupe V: Le cadre institutionnel pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de communication pour le développement.

En Centrafrique, trois commissions ont été créées:

- Commission I: Le cadre juridique et institutionnel de la communication.
- Commission II: Les médias publics et privés dans le processus de développement.
- Commission III: La production des outils et la formation à la communication pour le développement.

Ici, l'atelier n'a pas jugé utile de créer une commission chargée des besoins et des plans d'action, estimant à juste titre que ces points ne pouvaient être traités hors de ces trois commissions; il a donc été préconisé que les besoins et les plans d'action soient discutés et élaborés au sein de chaque commission. Une telle démarche s'est révélée bénéfique aux participants qui ont tous eu l'occasion de débattre de la programmation des actions à mener à court, moyen et long termes.

Au Cap-Vert, cinq commissions de travail ont été mises en place:

- Commission I: Les médias face à la problématique du développement.
- Commission II: Les aspects techniques et technologiques de la communication (télécom et NTIC)
- Commission III: Les outils de communication éducative et de proximité
- Commission IV: La formation en communication pour le développement
- Commission V: Les aspects juridiques et institutionnels de la communication

Les constantes de ces groupes de travail d'un point de vue de la thématique sont:

- Les médias;
- La formation;
- Le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre de la politique.

Ce dernier point souligne qu'il ne s'agit pas de formuler des projets et d'élaborer des stratégies de développement; encore faut-il une réelle volonté politique pour la mise en œuvre de ces programmes. Ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est s'engager résolument au niveau national. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra exploiter les ressources de la communication au service de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'alphabétisation, en un mot, au service du développement du pays.

Dans chacun des pays, l'élaboration des plans d'action à court, moyen et long termes constitue une constante.

## APPROCHE COMPARATIVE DES POLITIQUES NATIONALES DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PAYS			
	MALI	GUINEE-BISSAU	RCA	CAP-VERT
Promouvoir la participation des populations/dialogue	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
Appuyer les initiatives des communautés de base/échange d'informations, de savoirs et de techniques entre les communautés	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
Diffuser des informations ou introduire des innovations/ mise à disposition des instruments de communication sociale	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
Promouvoir des systèmes de vulgarisation, d'encadrement, de formation et de communication horizontaux	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
Appuyer le processus de lutte contre la pauvreté et la promotion du développement communautaire				xxxxx
Appuyer le processus de décentralisation				xxxxx
Répondre aux besoins d'information des différentes catégories de la population			xxxxx	
Démocratiser l'accès aux grands moyens d'information par un développement harmonieux et décentralisé des infrastructures de production et de diffusion			xxxxx	
Créer des voies de feedback entre les communautés et les structures centrales de décision				
Favoriser la libre expression des populations rurales sur des questions qui les concernent (éducation pour la santé, l'excision, le rôle de la femme, l'éducation, la religion)			xxxxx	
Doter les Pouvoirs publics et les dirigeants des moyens de la promotion de l'information publique relative aux droits et devoirs des citoyens.			xxxxx	

## **ANNEXE II**

---

### **DISCOURS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, REPRÉSENTANT LE PREMIER MINISTRE**

**lors de l'Atelier national de définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural**

#### **Allocution de son Excellence, Monsieur le Premier Ministre à l'ouverture des travaux de l'Atelier national sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural**

Madame et Messieurs les Présidents d'institutions,  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs les participants,

La tenue de cet Atelier national me donne l'agréable occasion de réaffirmer tout l'intérêt que le Gouvernement burkinabé accorde à la définition d'une nouvelle politique de communication pour le développement rural.

Depuis les premières années de l'Indépendance, les moyens d'information ont été utilisés en vue de promouvoir le développement économique et social, en particulier dans le secteur du développement rural. Mais si les initiatives ont été nombreuses et diversifiées, elles n'ont pas toujours obéi à une logique d'actions concertées susceptibles d'engendrer des méthodes appropriées sur le terrain. Certains organismes et structures ont souvent procédé par improvisation et par tâtonnement, provoquant d'énormes dysfonctionnements dans la mise en œuvre des plans et programmes de développement parce que leurs méthodes d'approches n'ont pas impliqué suffisamment les premiers acteurs du développement que sont les producteurs du monde rural et les communautés de base.

Aujourd'hui, mon Gouvernement a pris l'exacte mesure de l'urgence d'équilibrer notre système de communication sociale entre les habitants des villes et les citoyens des communautés rurales. Des études thématiques, ainsi que des enquêtes de terrain réalisées sous la supervision de la FAO, il ressort que la situation de la communication globale dans notre pays se présente de façon inégale et disparate selon les régions, tant au niveau des structures et supports de diffusion de l'information que des ressources déployées.

Les résultats des treize ateliers régionaux organisés entre octobre 1999 et juin 2000 avec la participation des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, des ONG, des associations, des organisations de producteurs et des projets de développement ont révélé également des problèmes d'équipement, de gestion et de formation en communication participative en milieu rural.

Mesdames et Messieurs les participants,

Toutes vos recommandations issues des études sectorielles et des concertations régionales ont été entendues par le Gouvernement qui suit avec beaucoup d'intérêt les débats et les échanges qui conduiront aux résultats de l'Atelier national.

Cette rencontre est la première du genre dans l'histoire de la communication institutionnelle de notre pays. C'est en effet la première fois qu'est organisée une si vaste concertation à l'échelle nationale pour collecter des éléments devant concourir à la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural.

Votre mission est donc historique parce qu'il s'agit de tracer les voies de solution et de proposer les modalités qui permettent d'intégrer la dimension participative des populations aux politiques de développement rural. Les conclusions de votre atelier viendront en appui des actions menées en faveur de la décentralisation, de la mise en œuvre du Plan stratégique opérationnel de l'agriculture, du Plan élevage, de l'exécution du Plan d'action national de l'environnement, du Plan stratégique de promotion de la femme, pour ne citer que ces exemples sectoriels.

C'est donc à juste titre que je m'engage personnellement à faire aboutir les recommandations pertinentes ainsi que les plans d'action que vous adopterez au cours de vos travaux en vue d'une participation plus consciente des populations rurales et urbaines à la conception et à la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

La concertation avec les communautés de base est essentielle pour le Gouvernement qui entend développer la démocratie participative à tous les échelons de la société jusqu'aux collectivités rurales de notre pays. Le dialogue permanent entre les composantes sociales intéressées par les projets et actions de développement permettra d'aplanir certaines difficultés pouvant surgir de l'exécution.

Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,

Le Gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur la contribution de vos pays et institutions pour la mise en œuvre de cette nouvelle Politique de communication en faveur du développement rural.

Certains partenaires de la coopération bi et multilatérale ont déjà exprimé leur intérêt à s'impliquer dans l'exécution d'une telle politique. Qu'il me soit permis de remercier la FAO, le PNUD, les agences spécialisées du système des Nations Unies, le Canada, les Pays-Bas, l'Union Européenne, la France et le Danemark, pour les efforts déployés en faveur du développement de notre système de communication sociale.

Mesdames et Messieurs les participants,

Avant de clore mon propos, je vous exhorte à explorer toutes les voies de solution permettant d'asseoir une politique de communication sociale qui prenne en compte l'ensemble de nos ressources et potentialités: les techniques modernes de communication, les réseaux de communication traditionnels, les facteurs culturels, les expériences de vulgarisation dans les divers domaines du développement, les compétences pédagogiques des agents d'encadrement, et les suggestions de nos différents partenaires au développement.

Je reste convaincu que le document de politique qui sera issu de vos travaux comportera les stratégies de communication appropriées pour le développement des secteurs socio-économiques du Burkina Faso.

Plein succès à vos travaux.

Je déclare ouvert l'Atelier national sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural.

Je vous remercie.

**Allocution de son Excellence, Monsieur le Premier Ministre à la clôture des travaux de l'Atelier national sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural**

Madame et Messieurs les Présidents d'institutions,  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs les participants,

Après cinq jours de travail, vos concertations et vos échanges ont confirmé la pertinence d'une Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso.

Les Organisations non gouvernementales, associations, structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, projets de développement, techniciens, encadreurs ont, dans un élan d'analyse constructive, constaté l'échec de certaines stratégies d'intervention préconisées par le passé dans l'approche du monde rural.

Votre diagnostic sans complaisance de la situation d'ensemble de la communication dans notre pays appelle une utilisation plus rationnelle et plus organisée des moyens de communication existants.

Vos attentes et vos recommandations dans ce domaine seront examinées par le Gouvernement et des efforts seront déployés pour que les préoccupations du monde rural et celles des acteurs du développement soient prises en compte dans la production et la diffusion des informations.

Les besoins de formation exprimés, les réformes juridiques et institutionnelles à entreprendre, les nouvelles missions à confier aux médias publics, de même que les choix technologiques à opérer constitueront des axes prioritaires pour le Ministère chargé de la communication

La structure de coordination et de mise en œuvre de la Politique nationale de communication pour le développement rural que vous avez proposée sera examinée et mise en place par le Gouvernement dès que les textes de création seront approuvés par les instances compétentes.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de mission diplomatique,

Le Burkina Faso dispose désormais d'un cadre unique d'intervention en matière de communication pour le développement rural. Il prend en compte les stratégies sectorielles de dévelop-

pement et mérite d'être activement soutenu par nos différents partenaires de la coopération bi et multilatérale et de la coopération décentralisée.

Je souhaite vous voir agir dans la mise en œuvre du Plan d'action national de la Politique de communication pour le développement rural. La radio rurale, les journaux en langues nationales, les outils de communication de proximité, les réseaux traditionnels de diffusion des messages, constituent des pôles d'intervention susceptibles de produire des effets dans le changement de comportement et de mentalité indispensable à la participation effective et durable des populations au processus de développement économique, social et culturel.

Je ne doute pas que vos pays et institutions seront à nos côtés pour soutenir financièrement, techniquement et matériellement ce vaste programme multisectoriel de communication participative en milieu rural.

Mesdames et Messieurs les participants,

Vous avez accompli parfaitement votre mission et vos contributions diverses ont fait le succès de cet Atelier national. Engagez-vous désormais à promouvoir les nouvelles attitudes que vous avez préconisées dans la conception et l'exécution des projets et programmes de développement.

Au nom du Gouvernement, je vous remercie de votre participation active aux travaux. A tous nos partenaires au développement, et à la FAO en particulier, j'exprime ici toute la gratitude du peuple burkinabé pour toutes les initiatives développées en faveur de la promotion du monde rural.

Bon retour à vos postes de travail.

Je déclare clos l'Atelier national de définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural.

Je vous remercie.

## **ANNEXE III**

---

### **INTERVENTION DE MONSIEUR ARI TOUBO IBRAHIM, REPRÉSENTANT DE LA FAO AU BURKINA FASO, À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE de l'Atelier national sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso**

#### **Salle de la Maison du Peuple Lundi 24 juillet 2000**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de mission diplomatique,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations  
internationales et interafricaines,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs les Participants,

La cérémonie d'ouverture de l'Atelier sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso, m'offre l'agréable occasion et l'insigne honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), que j'ai l'honneur de représenter au Burkina Faso, partenaire technique et financier à la réalisation du projet TCP/BKF/8823, pour situer le cadre de ce partenariat et celui de l'Atelier qui nous réunit aujourd'hui.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs les Participants,

L'économie du Burkina Faso repose sur le secteur du développement rural qui emploie plus de 86% de la population active, participe pour plus de 30% au Produit intérieur brut, et fournit 80% des recettes d'exportation. Ce secteur demeurera encore l'une des principales sources de la croissance de l'économie du pays, mais également une des principales sources directes de revenus pour une grande majorité de la population burkinabé. Convaincu de l'importance de ce secteur, aussi bien dans la croissance de l'économie du pays que dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a lancé en 1997, soit immédiatement après le Sommet mondial de l'alimentation tenu en novembre 1996 à Rome et qui s'est engagé, faut-il le rappe-

ler, à réduire de moitié le problème de la faim d'ici 2015, une réflexion approfondie pour la formulation d'une stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui a abouti à l'adoption de deux documents fondamentaux, le Document d'orientation stratégique (DOS) et le Plan stratégique opérationnel (PSO). Cette vision prospective du développement rural à l'horizon 2010, est en train de se concrétiser à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs plans d'actions et d'une approche de développement rural décentralisé, en parfaite cohérence avec le nouveau Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Pour permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur agricole de mieux s'organiser pour apporter leur contribution à la mise en œuvre de cette stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, dans un contexte marqué par une décentralisation de plus en plus accrue des services techniques et administratifs au niveau local, par un désengagement de l'Etat des secteurs productifs, par un processus de privatisation et par un pluralisme de la presse écrite et audiovisuelle, il s'est avéré indispensable, de définir une Politique nationale de communication pour le développement rural, axe fondamental pour créer une véritable dynamique d'échange, de concertation et de dialogue sur tous les sujets et tous les domaines du développement.

La FAO, la plus grande Institution spécialisée du Système des Nations Unies, chef de file dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, des pêches et du développement rural qui, aux côtés des gouvernements, lutte contre la faim et la pauvreté en œuvrant en faveur du développement agricole, de l'amélioration nutritionnelle et de la sécurité alimentaire, la FAO, dis-je, ne pouvait que s'associer tant par vocation que par son mandat à cet important exercice.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs les Participants,

Le Burkina Faso possède de sérieuses références et expériences dans le domaine de la communication, notamment de la communication de proximité, au profit des populations rurales. En effet, sous l'impulsion de la FAO et de l'UNESCO, le Burkina Faso a été l'un des premiers pays en Afrique sahélienne à se doter en 1969, d'un service de radio rurale alors qu'il avait déjà amorcé la décentralisation de la radio en créant en 1962 la radiodiffusion de Bobo-Dioulasso. La dynamique de la décentralisation des médias s'est depuis lors poursuivie.

Le Burkina Faso a été aussi l'un des premiers pays africains en 1963, à avoir utilisé la télévision comme moyen de diffusion des

images. La création de centres de diffusion télévisuelle et de radio régionale dans un certain nombre de provinces à partir de 1980 confirme, si besoin en était encore, la volonté d'une décentralisation des moyens et outils de communication au profit des communautés rurales. Cependant, la couverture radiophonique comme télévisuelle du pays, pour atteindre toutes les zones rurales, reste un problème à résoudre.

Dans le domaine de la presse écrite, le Gouvernement a encouragé et soutenu l'éclosion de la presse rurale en langues nationales qui, aujourd'hui est une réalité vivante. Par ailleurs, c'est ici le lieu de saluer le dynamisme et les efforts du secteur privé burkinabé qui, avec l'avènement de l'Etat de droit, l'adoption du Code de l'information et la libéralisation des ondes, a contribué au développement et à la mise en place progressive des divers outils et moyens de communication à travers le pays.

Cependant, le constat a été fait que la situation actuelle de la communication au Burkina Faso connaît un certain nombre de faiblesses, parmi lesquelles on peut citer:

- la multitude d'approches d'interventions contradictoires en milieu rural;
- la faiblesse des connaissances techniques en communication des agents de terrain;
- la faible prise en compte de la communication en tant que volet dans les politiques ou stratégies nationales de développement;
- l'insuffisance d'identification des besoins en information et communication des populations, notamment rurales;
- l'absence de cadres de référence et de conception pour les interventions en communication;
- la faible intégration des structures de communication dans le processus de décentralisation.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a sollicité, en 1998, l'assistance de la FAO au titre de son Programme de coopération technique, pour l'aider à faire l'état des lieux des outils de communication, à formuler une politique nationale de communication pour le développement rural et à élaborer un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs les Participants,

Pour la mise en œuvre du projet TCP/BKF/8823 «Définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso», la méthodologie adoptée a suivi plusieurs étapes qui sont:

- la recherche de la documentation existante sur les grandes orientations du développement économique, politique, social et culturel du Burkina Faso;

- l'organisation d'un atelier pédagogique des consultants nationaux impliqués dans le projet et des personnes ressources nationales;
- la réalisation d'une série de huit études sectorielles par des consultants nationaux sur les thèmes relatifs à:
  - la presse écrite (en français et en langues nationales) publique et privée;
  - la presse audiovisuelle (radio et télévision) publique et privée;
  - les moyens de communication traditionnels;
  - les technologies de la communication (radio, télévision, presse écrite);
  - les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication;
  - le cadre juridique et institutionnel de la communication;
  - la formation en communication pour le développement;
  - les outils de communication de proximité.
- l'organisation d'une série de treize rencontres régionales ayant regroupé toutes les provinces du pays en vue de permettre une plus grande implication des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, des ONG, associations, groupements villageois et projets de développement agissant sur l'ensemble du territoire national.

Les résultats de ces différentes activités sont consignés dans les documents soumis à l'examen de cet Atelier et qui se composent de la synthèse des études thématiques sectorielles, de la synthèse des rencontres régionales et d'un avant-projet de Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso. Nous nous réjouissons donc d'être parvenus aujourd'hui à cette large concertation que constitue cet Atelier, étape charnière du processus de définition d'une politique nationale de communication pour le développement rural.

En effet, cet Atelier sera un cadre privilégié pour examiner le travail réalisé, échanger sur le contenu final à donner à la Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso et au plan d'action visant sa mise en œuvre, et convenir aussi bien de la suite des travaux que de la mobilisation des moyens nécessaires et des modalités de leur mise en œuvre.

Les documents soumis à l'examen de cet Atelier sont le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire d'experts nationaux sous la coordination nationale de Monsieur le Secrétaire général et la supervision technique du Service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication au Siège de la FAO à Rome.

La supervision générale de Monsieur le Ministre de la Communication n'a jamais fait défaut.

Je voudrais aujourd'hui saluer le dévouement de cette équipe à la cause de la communication et sa bonne compréhension ayant permis de conduire l'exercice à ce stade. Je fonde l'espoir que ses membres y ont trouvé également une satisfaction professionnelle à travers l'approche pédagogique et didactique de la méthodologie suivie.

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de mission diplomatique,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines,
- Honorables Invités,
- Mesdames et Messieurs les Participants,

Je voudrais réitérer ici au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en celui de son Directeur Général, Monsieur Jacques DIOUF, nos hommages déférents au Gouvernement du Burkina Faso pour sa constante sollicitude à l'endroit de notre institution, illustrée aujourd'hui encore par le Haut patronage de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à cette activité.

En fondant l'espoir que l'assistance de la FAO aura réellement contribué à la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural impliquant et mobilisant tous les acteurs pour la réalisation des objectifs de croissance durable, de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire, je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier sur la définition d'une Politique nationale de communication pour le développement rural au Burkina Faso.

Je vous remercie de votre aimable attention.

# LISTE DES PARTICIPANTS

---

- 1 BADIARA Léon, Ministère Ressources Animales
- 2 BADINI Ousséni, Université (Arts et Com.)
- 3 BALIMA Amidou, Haut Commissaire / Ioba-Dano
- 4 BANDE Harouna, CSI / 30-11-24
- 5 BANDEIRA Cyrille Michel, IPD/AOS Ouaga
- 6 BANGRE Naba, DUTT / Ouaga
- 7 BARRY Rodrigue, RNB (MC) / 31-04-41
- 8 BASSOLET Alphonse , Direction de la radio rurale
- 9 BELEM Desirée, ECLA /Ouahigouya/ 55-07-40
- 10 BELEMWIRE Mahamoudou, UO / (Arts et Com.) /36-07-94
- 11 BERNIN Bilelé, Sidwaya
- 12 BOLOGO Abdoulaye, Haut com. -Ganzourgou
- 13 BONKOUNGOU Robert, DVA
- 14 BONOU Boniface , Consultant
- 15 COULIBALY Ilombou, UGF / Solenzo-Banwa / 53-74-30
- 16 DA San Yvonne, ABBEF / kourittenga -Koupela
- 17 DABIRE Jean-louis, SPEEF / 55-90-38
- 18 DABIRE Y. Honorine, Association Panissi-Tuy / 99-01-66
- 19 DARGA Georgette, DASC - MCA
- 20 DEME ALI, DPASF/Kourwéogo - Boussé
- 21 DRAME Adama, AEPJ-LN / 31-80-75
- 22 DRAME Seydou, Consultant
- 23 GANABA sibiri, SPEEF/Poni / 87-01-20
- 24 GNISSI Agnès, PSB/DANIDA-EMP / 66-02-51/01-17
- 25 GOUBA Firmin, Consultant /UO / 24-29-91
- 26 HEMA Djakaria, DCN
- 27 IDANI Aboubacar, DGEP/MEF/ 32-47-86/89
- 28 ILBOUDO Joanna, RED / 43-51-56/ 21-00-43
- 29 KABORE Assiata, Dt° Régionale santé / Tenkodogo
- 30 KABORE Karim, UO (Arts et com.)
- 31 KABORE Prosper, Université (Arts et Com.)
- 32 KAMBIRE I.W. Jeanine, Université (Arts et Com.)
- 33 KERE L. Jacob, SPEEF
- 34 KIENTEGA Sandrine, UFC-Dori / 66-01-51
- 35 KOHIO Mathieu, Consultant
- 36 KONATE Aly, LCB / 31-55-70
- 37 KONE Haoua, SNV/Orodara / 96-01-09
- 38 KYELEM Claire, FAARF -Ouaga
- 39 LOMPO Foldiari, Association des jeunes /Komandjari
- 40 LYDO H. Alkamissa, Radio Diapaga /79-10-05

- 41 MIADA Marie, Projet Développement local / Tapoa
- 42 MILLOGO D. Honoré, SWAPGI-Formation
- 43 MINOUGOU Richard, APN-Sahel /Djibo /55-10-74
- 44 NANA Mahama, SPEEF /Passoré / 55-90-38
- 45 NIKIEMA Dominique, Consultant (Arts et com.)
- 46 NYAMBA André, Université (CIERRI)
- 47 ONADJA L. Raphaël, Dt° des centres d'émission /38-25-44
- 48 OUOBA Suzane, ATT / Fada
- 49 OUADRAOGO Mohamet, FDC-SC/USA-Saponé/ 40-56-09
- 50 OUATTARA Habi, Bolognouma /Diébougou
- 51 OUATTARA Sériba, Haut com. /Sourou
- 52 OUEDRAOGO Fatoumata, UGO/PNGT
- 51 OUEDRAOGO Abdoul Salam , PDL / Zoundwéogo
- 52 OUEDRAOGO Allassani, DEI / DELGI
- 53 OUEDRAOGO Andréa, DREEF Centre
- 54 OUEDRAOGO Antoine Désiré P., SPONG/36-09-95/36-09-97
- 55 OUEDRAOGO Delphine, SP/CONAGESE/Ouaga/31-24-64
- 56 OUEDRAOGO Harouna, DRH/MCA / 03 BP. 7007
- 57 OUEDRAOGO Jean-Marie, UNJPA/B
- 58 OUEDRAOGO Mahamoudou, RIFOD / 36-03-14
- 59 OUEDRAOGO Rasmané, IRD / Houet-Bobo
- 60 OUEDRAOGO Salifou, Haut com. / Sanguié / 44 80 17
- 61 OUEDRAOGO W. Rock, UO (Arts et com.)
- 62 OUEZIN Louis Oulon, RNB / 32-43-99
- 63 OUIMINGA Harouna, DPRA
- 64 PARKOUDA Nessida, ADPE / 38-22-28/41-36-46
- 65 PODA Dyokayi Amédé, UO (Arts et com.)
- 66 PODA Isabelle, RECIF/ONG / 31-32-25
- 67 POUYA André, LDLP Ouaga / 37-12-19
- 68 SAGNON Amadou, GEPRENAF/Banfora ; 88-02-54
- 69 SAMA Mirielle, Promotion-Femmes / 31-30-52
- 70 SANOU Issouf, FENOP / 36-11-51
- 71 SAWADOGO D. Thérèse, ADR / Toma -Nayala / 55-60-41
- 72 SAWADOGO Nebnoma, FNGN / BP. 100/ 55-02-60
- 73 SAWADOGO Songré Etienne, Dt° de la com./ Ministère culture & arts
- 74 SOMDA B. Jean-Louis, Haut Com. Gourma / 77-01-44
- 75 SOME A. Marcel, DGCOOP/BSONG/32-40-85
- 76 SOME Kariyon, RNG /Gaoua / 87-01-98
- 77 SOME Nathalie, APAC
- 78 SOUGUE Adama, INA Ouaga / 36-00-95
- 79 TAMINI Jean-Roger, DGSP / Ministère santé
- 80 TANKOANO A. Constant, DPEBA -Gnagna /Bogandé
- 81 TAPSOBA Bernadette, PAM
- 82 TIAO A.Luc, Consultant
- 83 TOE Fidèle, UGVBM et RCS
- 84 TRAORE A. Desiré, ATT / Fada
- 85 TRAORE Rachid, DELGI / Communication
- 86 TRAORE Soumaïla , District sanitaire de Boromo/53-88-20
- 87 YAMEOGO Sidzabda Emmanuel, UO (Arts et com.)
- 88 YONABA Suzane, FONADEC /Kongoussi

- 89 YOUNGMA François R., BAV/PDISAB / Koudougou
- 90 YOUNG Ini Damien, APFG / Gaoua -Poni
- 91 ZANOU Charlemagne, RIFOD / 25-03-08
- 92 ZOMBRE Sylvestre, UGPY/Ouargaye
- 93 ZOURE Amidou, Haut Com. Sanmatenga
- 94 BALIMA Serge Théophile, Coordonnateur
- 95 ILBOUDO Jean Pierre, FAO
- 96 KABORE Francis, MC
- 97 OUANGRAOUA Hamado, CFPI
- 98 OUEDRAOGO Evariste, L'Observateur Paalga
- 99 HIEN Lydie, Secrétariat
- 100 PARE Awa, Secrétariat